

Projet de révision
de la Constitution

**Chanegriha
appelle à faire
preuve
davantage
d'abnégation
pour la
réussite du
référendum**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Lundi 26 Octobre 2020 / N° 986

Prix : 20 DA

Calendrier des
compositions fixé en
deux phases :

**Les syndicats de
l'Éducation
saluent la
décision prise
par le ministère**

Organisation
et commercialisation
des dattes

**Un marché
national sera
créé à Ouargla**

Projets agricoles et
micro-entreprises

**Le paiement des
droits de
raccordement
reporté**

Naftal

**Atteindre un
taux de 70% de
stations-service
proposant
le Sirghaz d'ici
5 ans**

LPP-Remise des clés

**Les souscripteurs
de plusieurs sites
invités à finaliser
les démarches
administratives
et financières**

Micro-entreprises:

**Les attributions
du ministre
délégué auprès
du Premier
ministre fixées**

Selon le président de
l'ONEA, Mustapha
Robaïne

**« Le coût de
transport de la
marchandise est
plus cher que la
marchandise
elle-même »**

Salon international de
l'immobilier à Oran

**La 17e édition
ouvre ses
portes, 50
exposants
algériens y
prennent part**

Coronavirus :

Le DG de l'Institut Pasteur, Fawzi Derrar, évoque une situation «qui inquiète»



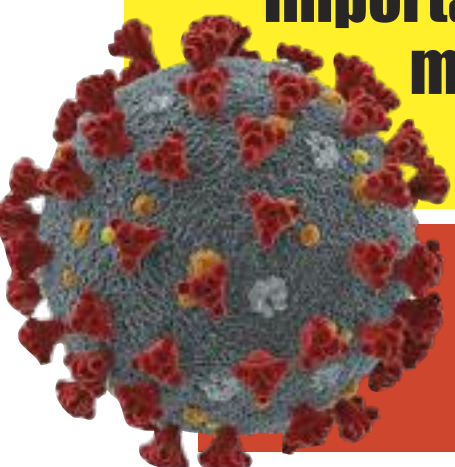
Développement des zones d'ombre :

**L'Etat consacre une
enveloppe financière
importante de 50
milliards de
dinars**



Coronavirus:

**263 nouveaux cas, 163 guérisons et
7 décès durant les dernières 24 heures**



Développement des zones d'ombre

L'Etat consacre une enveloppe financière importante de 50 milliards de dinars

En dépit de la nouvelle conjoncture économique défavorable, induite par les répercussions néfastes de Covid-19, et la chute drastique des recettes du pays, l'Etat ne compte pas renoncer à son caractère social et s'engage à poursuivre le financement de tous programmes inscrits au titre du volet social, notamment les projets liés au développement des zones d'ombre et visant l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette démarche a été confirmée par le gouvernement à travers les budgets alloués aux transferts sociaux dans le projet de loi de finances 2021 qui a consacré une enveloppe financière importante de 50 milliards de dinars pour le développement des zones d'ombre, ce qui atteste de la volonté des pouvoirs publics d'aller de l'avant sur cette voie et ce, conformément aux engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. En effet, à travers le nouveau modèle économique, l'Etat compte s'inscrire dans la rupture totale avec les méthodes de gestion du passé et engager une nouvelle démarche marquée par une adéquation des politiques publiques et sectorielles et une rénovation de la gouvernance économique. Cette stratégie devrait permettre, à court et à moyen termes, de mettre en place une économie où la forte dépendance aux hydrocarbures et la dépense publique seront réduites graduellement. Récemment, des experts économiques et des dirigeants d'entreprises ont souligné les facteurs d'attractivité de l'Algérie en matière d'investissement, en saluant les mesures décidées par les pouvoirs publics pour encourager les investisseurs étrangers. Ils ont salué les réformes entreprises par le gouvernement en vue d'améliorer l'attractivité du pays et stabiliser le cadre réglementaire régissant l'investissement, estimant que la pandémie du Covid-19 est un facteur d'accélération et de transformation du modèle économique algérien, jusque-là basé sur la rente et les hydrocarbures.

L'Algérie avec sa proximité avec l'Europe et sa position géographique en Afrique peut devenir un partenaire dans tous les secteurs.

Rappelant que l'Algérie est en transition économique, ces experts ont formulé le vœu de voir des investisseurs étrangers associés dans une logique de partenariat gagnant-gagnant aux projets de croissance et de diversification lancés en Algérie. Dans ce contexte, ils ont énuméré les principaux secteurs à fort potentiel de développement, à savoir la production industrielle, l'agriculture, l'agro-industrie, les filières de transformation, l'industrie manufacturière, l'industrie minière, la pétrochimie, les énergies renouvelables et l'industrie du digital. Ils ont mis en avant aussi la possibilité de relocalisation des chaînes de valeur industrielles, soutenant que



l'Algérie avec sa proximité avec l'Europe et sa position géographique en Afrique peut devenir un partenaire dans tous les secteurs. Pour rappel, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait, maintes fois rappelé que les attentes sociales légitimes exprimées par les populations, demeurent au centre des préoccupations de l'Etat et seront satisfaites à travers les projets qui sont en cours de réalisation et ceux encore en voie d'être lancés. En donnant des instructions fermes lors d'une séance de travail consacrée à l'examen du projet de Plan national de relance socio-économique qui sera soumis aux prochaines réunions du Conseil des ministres, le chef de l'Etat aura pris les devants avec des mesures pratiques visant l'édification d'une nouvelle économie nationale sous-tendue par la diversification des sources de croissance, l'économie du savoir et la gestion rationnelle des richesses nationales. Le Président Tebboune a donné des instructions détaillées à chacun des ministres concernés, à l'effet d'opérer des réformes structurelles dans la cadre de la politique générale du gouvernement, à même d'assurer une exploitation optimale et transparente de toutes les potentialités et richesses naturelles nationales, à commencer par les mines dont regorge l'Algérie. Pour le Président Tebboune, l'édification d'une véritable nouvelle économie passe par le changement des mentalités et la libération des initiatives de toute entrave bureaucratique, la révision des textes juridiques en vigueur, ou leur adaptation en fonction de la logique économique et non des pratiques conjoncturelles, ce qui permettra de mieux exploiter le génie national et de générer les richesses et les emplois sans exclusion, ni exclusive. Le Président de la République a mis l'accent sur l'impératif de générer de la valeur

ajoutée dans

Le Plan national doit préserver le caractère social de l'Etat et le pouvoir d'achat du citoyen, notamment la classe défavorisée

Chaque projet, appelant à explorer toutes les terres, y compris les terres rares, aux fins d'amortir le recul des recettes de l'Etat. Il a instruit le ministre de l'Industrie à l'effet de présenter les cahiers des charges déjà disponibles, lors du prochain Conseil des ministres, et d'optimiser les dérivés du pétrole et du gaz en vue de revoir le Produit national à la hausse. Par ailleurs, le Président Tebboune a affirmé que la mouture finale du Plan de relance socio-économique sera présentée à tous les opérateurs économiques algériens, une fois approuvée en Conseil des ministres, en tant que feuille de route ayant des délais de mise en œuvre, pour faire l'objet d'évaluation à l'expiration de ces délais, précisant que ce Plan national doit préserver le caractère social de l'Etat et le pouvoir d'achat du citoyen, notamment la classe défavorisée. Au terme de la séance de travail, le Président de la République a appelé les ministres concernés à entamer immédiatement, sous la supervision du Premier ministre, la recherche des mécanismes efficaces à même de réduire, à court terme, les dépenses inutiles et d'augmenter les revenus à travers l'encouragement de la production nationale, la généralisation de la numérisation et la lutte contre l'évasion fiscale, le gaspillage et la surfacturation, afin de permettre au pays de surmonter les difficultés conjoncturelles induites par la double crise issue du recul des revenus des hydrocarbures et de la propagation de la pandémie de la Covid-

19. Dans ce cadre, la dépense publique continuera de servir de levier de développement et de la croissance dans le cadre d'une politique budgétaire renouée et dont l'objectif sera de maintenir l'effet de la dépense publique comme instrument de l'investissement public et comme un stimulant à l'activité économique productive. Cette nouvelle démarche adoptée par l'exécutif devrait favoriser l'émergence d'une politique de diversification économique, de transformation structurelle et de rénovation du modèle de financement de l'économie. À ce titre, le Premier ministre a affirmé que les priorités ont été définies en vue de traduire les mesures et fixer avec précision les délais d'exécution du plan d'action du gouvernement pour pallier les inégalités en matière de développement local, notamment dans les régions du Sud, les zones montagneuses et rurales. Conscient de la spécificité, de la priorité et de la sensibilité du dossier du développement, le gouvernement est disposé à œuvrer à la prise en charge de ces préoccupations dans le but de garantir un développement équitable au profit de toutes les régions du pays, sans exclusion ou marginalisation, avait assuré M. Djerdad, précisant que ce volet constitue une priorité majeure pour le gouvernement qui non seulement partage le même diagnostic mais également l'impératif de réunir toutes les conditions d'une vie décente aux citoyens où qu'ils se trouvent et quelque soit leur wilaya. La vérité amère est qu'il existe des zones d'ombre et d'exclusion, y compris dans la capitale du pays, a-t-il déploré ajoutant que l'Algérie ne peut pas fonctionner à deux vitesses et notre peuple mérite une meilleure prise en charge où qu'il se trouve. Soulignant l'engagement du gouvernement à poursuivre les programmes d'infrastructures et d'équipements prévus dans les dif-

férentes régions du pays, dans le cadre d'une nouvelle approche participative, le Premier ministre a fait état d'un travail en cours pour la révision de la nomenclature nationale des projets de développement, notamment ceux gelés, reportés ou non encore entamés. D'autre part, le gouvernement compte adopter une nouvelle approche en matière de lutte contre le chômage et s'engage à assurer une couverture sanitaire équitable et de qualité, tout en œuvrant à remporter le défi de la qualité dans le secteur de l'éducation. À ce propos, M. Djerdad a mis en avant la nécessité de poursuivre les efforts dans le domaine de l'emploi, à travers l'adoption d'une nouvelle approche reposant sur un traitement purement économique, tout en réitérant la détermination du gouvernement à prendre en charge les préoccupations des jeunes exerçant dans le cadre des dispositifs d'insertion socio-professionnelle, des agents contractuels et des remplaçants, à travers une étude approfondie et détaillée de ce problème épineux, afin de trouver les solutions possibles pour établir des passerelles avec le marché du travail aux fins de leur insertion dans la vie professionnelle. Il a évoqué, en outre, la redéfinition de l'ordre de priorité de réalisation de ces projets dans chaque wilaya en fonction des besoins réels, capacités disponibles, le dividende socio-économique suivant les spécificités de chaque région. Le Premier ministre a, en outre, mis en avant la volonté du gouvernement d'assainir l'administration des pratiques bureaucratiques désuètes à travers la mise en œuvre d'une panoplie de mesures pratiques détaillées dans le Plan d'action, affirmant que le renforcement de la gestion décentralisée était une préoccupation partagée par l'Exécutif, qui s'emploiera à l'amélioration de la performance dans tous les domaines.

M. H

Coronavirus

Le DG de l'Institut Pasteur, Fawzi Derrar, évoque une situation «qui inquiète»

Emboitant le pas au ministre de la Santé qui a sonné l'alerte, avant-hier, le Directeur général (DG) de l'Institut Pasteur Fawzi Derrar, a confié, à son tour, que la situation sanitaire liée à épidémie de coronavirus «inquiète», dira-t-il sur les ondes de la Radio nationale où il était de passage, ce dimanche. Au point d'entrevoir un nouveau confinement ? Derrar écarte cette éventualité, indiquant que pour l'heure cette question n'était pas à l'ordre du jour. Dans ce même contexte, il a tenu à rappeler que l'Algérie a été parmi les précurseurs de l'instauration du confinement, notamment nocturne, «ce qui nous a permis de contrôler la situation», a-t-il affirmé. Mais le DG de l'Institut Pasteur a insisté sur la nécessité stricte de respecter les mesures de prévention contre la Covid-19, voire de les faire respecter de par un durcissement des sanctions à l'égard des réfractaires. Dans la même veine, il a prévenu de la fermeture des marchés repérés comme clusters du coronavirus. Enfin, et évoquant le dépistage, Derrar a fait savoir que les tests-“PCR” restaient à même de révéler, de façon fiable, l'état des contaminations, soulignant qu'un grand nombre de laboratoires, à travers la plupart des wilayas du pays en était dotés, alors qu'il est prévu l'ouverture de nouveaux services au niveau des hôpitaux, en cas de rebond significatif de l'épidémie.

Des tests "antigènes" prochainement réceptionnés

L'Algérie réceptionnera "dans les jours à venir" les tests antigènes permettant de dépister "directement" le Coronavirus, a annoncé hier à Alger, le Directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), Pr Fawzi Derrar, faisant état de la prochaine publication d'une enquête épidémiologique sur l'évolution du virus dans le pays. "Ce qui va changer la donne par rapport à l'épidémie du Coronavirus, c'est l'apparition de tests antigènes rapides que l'Algérie réceptionnera dans les jours à venir. Ces tests détecteront directement le virus et ont une très bonne sensibilité", a déclaré le DG de l'IPA sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale. Tout en précisant la possibilité de recours à ces examens en "l'absence de tests PCR", il a assuré des efforts engagés par l'Algérie afin d'"élargir et d'uniformiser" l'accès à ce type de dépistage, à travers l'ensemble du territoire national et ce, d'ici mars 2021, se félicitant de la dotation d'un plus grand nombre de laboratoires privés en PCR. Et de citer les exemples des wilayas de Chlef, Ouargla et de Biskra, avant de



plaider, à ce propos, pour que la question du prix des tests PCR chez le privé soit "discutée" afin d'en permettre une "accessibilité pour tous". Qualifiant la situation sanitaire mondiale actuelle d'"inquiétante", il a soutenu que "les jours à venir seront plus difficiles à gérer y compris en Algérie" en raison notamment de l'arrivée de la saison hivernale, propice au déploiement du Coronavirus.

Il appellera, en conséquence, la population à "une prise de conscience généralisée, à la vigilance et au développement de certains concepts de prévention de plus en plus précieux pour l'avenir", rappelant que ce virus "coûte la vie" à des centaines de personnes. "Il faut être très sérieux et ne pas négliger les aspects les plus simples", a-t-il insisté, citant les mesures barrières que sont la distanciation sociale et le port du masque, avant de faire observer que la présente hausse des cas d'infections était "prévisible" eu égard à la rentrée sociale, en sus de la baisse de la température. Face à cette situation, le Pr Derrar estime que l'"on ne peut rien écarter", préconisant de "prendre la décision juste" pour pallier plus une recrudescence des contaminations et pour éviter "une 2ème vague" de l'épidémie, faisant savoir la "prochaine" publication par l'IPA d'une étude épidémiologique ayant identifié 7 clusters principaux de circulation du virus. Tout en faisant savoir qu'il s'agit, entre autres, d'Alger, Blida, El-Tarf, Ouargla, et d'Ain-Temouchent, il a précisé que l'enquête en question a révélé que les principaux foyers sont "familiaux", considérant qu'il s'agit de "rassemblements non indispensables", déplorant, par ailleurs, l'organisation de mariages "non réglementaires" dans certains endroits. "Les indicateurs de cette enquête nous ont permis de connaître l'ampleur de l'épidémie que le pays a connue en avril et mai derniers, et de prendre nos précautions sur les cas pouvant survenir à l'avenir", a explicité le DG de l'IPA. Par ailleurs, ce dernier

a tenu à relever le caractère "imprévisible" du SARS-CoV-2, estimant qu'"eu égard aux recherches actuelles, les premières doses du vaccin ne seront pas disponibles avant début 2021 alors que les campagnes de vaccination de masse ne pourront avoir lieu avant le printemps de la même année". S'exprimant en faveur du retour à certaines mesures préventives, comme le télétravail, tout en tenant compte de "l'intérêt de l'entreprise et de la société", le Pr Derrar a préconisé également d'"éviter les rassemblements" dans certains lieux comme les universités, avant d'assurer que les structures hospitalières sont en mesure de prendre en charge les cas à venir grâce à l'augmentation de leurs capacités d'accueil, à la suite de la réouverture de certains services.

La vaccination antigrippale ne protège pas contre la Covid-19

Abordant le volet de la grippe saisonnière, l'hôte de la radio a tenu à souligner que "la vaccination antigrippale ne protège pas contre le Coronavirus mais seulement contre la grippe saisonnière", faisant savoir que le virus inhérent à celle-ci "n'est pas encore en phase de circulation car activant, généralement, dès fin décembre". À ce sujet, il rappellera l'annonce faite par le ministre de la Santé s'agissant du lancement de la campagne de vaccination, à compter du 3 novembre prochain, faisant savoir la commande par l'Algérie d'une quantité de 1.8 million de doses de vaccin antigrippal. "Nous nous sommes entendus avec notre partenaire pour commander d'autres doses en décembre prochain, suivant l'évolution de la situation et la consommation", a-t-il poursuivi avant d'assurer de la "disponibilité" de ce produit au niveau des hôpitaux et des officines de l'ensemble du territoire national.

Synthèse Yasmine D / Ag

Projet de révision de la Constitution Chanegriha appelle à faire preuve davantage d'abnégation pour la réussite du référendum

Le général de Corps d'Armée, Chanegriha Saïd, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a appelé dimanche à Ouargla, à faire preuve davantage d'abnégation et à privilégier la voix de la raison et du bon sens, pour la réussite du référendum sur le projet de révision de la Constitution, "Faire de ce rendez-vous électoral important du référendum sur le projet de révision de la Constitution une réussite nous interpelle, en tant qu'Algériens, à faire preuve, plus que jamais, davantage d'abnégation et de privilégier la voix de la raison et du bon sens, loin des intérêts personnels étroits, car nul autre intérêt ne peut s'élever au-dessus de l'intérêt de la patrie", a souligné le chef d'Etat-Major de l'ANP, dans une allocution prononcée lors d'une visite de travail et d'inspection à la 4ème Région militaire. "A ce titre précisément, instaurer une stabilité pérenne de notre pays et faire régner la prospérité dans notre société, n'est pas un objectif hors de notre portée, en tant qu'Algériens. En effet, avec la bonne foi, la volonté sincère et la grande détermination, nul obstacle ne peut entraver la marche de l'Algérie nouvelle". Il a rappelé, à ce propos, que "notre glorieuse histoire regorge d'enseignements et de leçons, dont on doit s'inspirer aujourd'hui et à l'avenir, afin de remettre notre pays sur la bonne voie, grâce à notre cohésion et la fédération des efforts de nous tous, pour lui permettre de poursuivre son chemin avec constance sur la voie de l'édification d'une Algérie forte, sûre et développée". Dans la dynamique des visites d'inspection aux différentes Régions militaires, et parallèlement au lancement du programme de préparation au combat au titre de l'année 2020-2021, Monsieur le général de Corps d'Armée Chanegriha Saïd, a effectué ce dimanche une visite de travail et d'inspection à la 4ème Région militaire à Ouargla", précise le communiqué. A l'entame et après la cérémonie d'accueil, il a observé à l'entrée du siège du Commandement de la Région, en compagnie du général-major Tlemçani Omar, Commandant de la 4ème Région militaire, un moment de recueillement à la mémoire du Chahid "Chihani Bachir", dont le siège du Commandement de la Région porte le nom, et a déposé une gerbe de fleurs devant sa stèle commémorative, avant de réciter la Fatiha du Saint Coran à sa mémoire et à celle de nos valeureux Chouhada. Par la suite et à l'occasion de la journée nationale de l'arbre, correspondant au 25 octobre, le général de Corps d'Armée a donné le coup d'envoi de la campagne de reboisement 2020-2021, au niveau des sites et infrastructures militaires relevant des six (6) Régions militaires, dans le cadre de la contribution de l'ANP dans le programme national de reboisement. Au siège du Commandement de la Région, le Général de Corps d'Armée a tenu une réunion d'orientation avec les cadres et les personnels de la Région, lors de laquelle il a adressé son allocution, suivie par visioconférence, par tous les personnels de la Région. Par la même occasion, il a présidé une réunion de travail, en présence des directeurs régionaux, des responsables des services de sécurité et des commandants des Secteurs Opérationnels, lors de laquelle il a suivi un exposé global présenté par le Commandant de la 4ème Région militaire, portant sur la situation en territoire de Compétence. Le général de Corps d'Armée a donné un ensemble d'instructions et d'orientations qui portent dans leur ensemble sur la nécessité de faire preuve davantage de vigilance et de prudence, tout en intensifiant les mesures et dispositions à même de protéger les frontières Sud-Est du pays et veiller sur la disponibilité des unités, pour faire face à toute éventualité quelque soient sa nature et son origine.

Calendrier des compositions fixé en deux phases :

Les syndicats de l'Éducation saluent la décision prise par le ministère

Les syndicats de l'Éducation nationale ont salué, hier, la décision prise par le ministère de l'Éducation nationale, qui consiste en l'unification des périodes de déroulement des compositions trimestrielles de l'année scolaire 2020-2021, et leurs soumissions à un système biphasé pour les trois paliers d'enseignement. Le CNAPEST par la voix de son secrétaire général Samir Oulhadj a déclaré que: « l'année scolaire a été fractionnée en deux semestres, avec une adoption de deux examens semestriels, on estime que l'unification des examens de diverses classes sera positive ». « Cette programmation nous permet de gagner

quelques semaines, cet espace de temps gagné sera utilisé pour rattraper le les cours du programme de cette année scolaire », a-t-il ajouté. De son côté, le coordinateur national du Syndicat des professeurs d'enseignement secondaire et technique (SNAPEST), Meziane Meriane, a estimé que : « que ces examens sont compatibles avec la situation épidémiologique ». Rappelant que cette décision, qui a été prise en raison du caractère exceptionnel de l'année scolaire en cours, précise que la période des compositions du premier trimestre pour les trois cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire) a été arrêtée du 28 février au 4

mars 2021, alors que le calendrier des compositions du deuxième trimestre a été arrêté pour les niveaux non concernés par les examens de fin d'année, à savoir 1, 2, 3, et 4 années primaires (AP), 1, 2 et 3 années moyennes (AM) à partir du 13 juin 2021. La période des compositions pour les classes de 1 et 2 années secondaires (AS) a été fixée du 13 au 17 juin 2021. Quant aux classes concernées par les examens officiels de fin d'année, le calendrier relève la date du 1er juin pour les compositions de 5 AP, du 7 au 9 juin pour les compositions de 4 AM et du 6 au 10 juin pour les compositions de 3 AS.

H.H

Amendement constitutionnel

L'Algérie marque sa réconciliation avec elle-même et avec son histoire

Projet d'amendement de la Constitution soumis à référendum marque la réconciliation de l'Algérie avec elle-même et avec son histoire et la remise sur les rails du pays après les dérives des dernières années, a affirmé le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Dans une intervention à la Télévision algérienne et à la Radio nationale, dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet d'amendement constitutionnel, le Premier ministre a précisé que le projet d'amendement de la Constitution marque "la réconciliation de l'Algérie avec elle-même, avec son histoire et avec les aspirations de ses enfants", ainsi que "la remise sur les rails de notre pays après les dérives des dernières années, qui ont failli détruire la cohésion de l'Etat et de ses institutions". S'en remettre aujourd'hui au peuple pour qu'il dise son mot sur le projet d'amendement de la Loi fondamentale est une "réponse aux revendications exprimées par le Hirak populaire authentique en faveur de l'application des articles 7 et 8 de la Constitution qui disposent que 'le peuple est la source de tout pouvoir' et que 'la souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple', a souligné M. Djerad. Le référendum est "un des instruments démocratiques par lesquels les citoyens expriment librement leur volonté". Il constitue, avec le droit de vote, un moyen d'expression de la souveraineté populaire, a rappelé le Premier ministre. M. Djerad a expliqué que l'amendement constitutionnel soumis à référendum le 1er novembre prochain "n'est pas une fin en soi, mais le moyen d'atteindre les objectifs ambitieux et légitimes du peuple algérien". Selon lui, la réalisation de ces objectifs passe par un certain nombre d'étapes, dont "le renforcement du système démocratique fondé sur le pluralisme politique, l'alternance au pouvoir et la séparation et l'équilibre effectifs des pouvoirs". Sur ce point, M. Djerad a fait remarquer que sa concrétisation exige de "conférer davantage de cohésion à l'action du pouvoir exécutif et de réhabiliter le parlement, particulièrement dans sa fonction de contrôle de l'action gouvernementale, renforcer le pouvoir des élus notamment l'opposition parlementaire". Il s'agit, poursuit le Premier ministre, aussi de "revoir les dispositions constitutionnelles qui limitent l'accession à certaines hautes responsabilités de l'Etat et fonctions politiques pour permettre à la communauté nationale établie à l'étranger de rétablir pleinement leur citoyenneté pour bénéficier des mêmes droits, se soumettre aux mêmes obligations sur un même pied d'égalité avec les citoyens résidant dans le pays". La séparation des pouvoirs sera également concrétisée en "conférant un fondement constitutionnel à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) issue exclusivement de la société civile pour lui permettre d'accomplir son rôle en toute indépendance dans la préparation, l'organisation et la gestion des élections outre les opérations du référendum", et "d'améliorer les garanties de l'indépendance de la justice" outre "la réhabilitation des institutions de contrôle et de consultation", ajoute M. Djerad.

La concrétisation de ces revendications passe aussi par la lutte contre le phénomène de la corruption

La deuxième phase de la concrétisation des revendications populaires, consiste, elle, en "l'élargissement et l'enrichissement des domaines de liberté du citoyen, à la faveur de la consécration de nouvelles libertés individuelles et collectives et l'appui des droits constitutionnels en donnant un contenu et un véritable sens aux libertés consacrées, notamment la liberté de manifester pacifiquement, la création d'associations et la liberté de la presse". La concrétisation de ces revendications passe aussi par la lutte contre le phénomène de la corruption, à travers le ren-



forcement des mécanismes de lutte et prévention et "la mise en place de mécanismes à même d'éviter le conflit d'intérêts entre l'exercice des responsabilités publiques et la gestion des affaires pour écarter l'emprise financière de la gestion des affaires publiques et éviter l'abus de pouvoir", a-t-il ajouté. Il a mis l'accent, dans ce cadre, sur "la réhabilitation et le renforcement des institutions de contrôle, de manière à conférer une efficacité à leurs activités et à les aider à protéger les biens et les fonds publics". M. Djerad a tenu à rappeler que la révision à venir de la Constitution figurait parmi les priorités du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune à l'entame de son mandat, étant "la pierre angulaire dans l'édification de la nouvelle République qui aspire à concrétiser les revendications du peuple exprimées lors du Hirak authentique".

le projet d'amendement constitutionnel a mis en exergue les différentes étapes de la lutte qu'a connues l'Algérie pour parvenir la Nouvelle République

Ces revendications "ne pouvant être concrétisées que par une révision constitutionnelle approfondie", à même d'aboutir au renouvellement des modes de gouvernance à tous les niveaux de responsabilité, notamment au niveau des hautes institutions de la République, le Président de la République s'est engagé clairement à mettre en place une nouvelle Constitution qui puisse préserver le pays de l'autoritarisme, sous toutes ses formes, garantir la séparation et l'équilibre des pouvoirs, renforcer la moralisation de la vie publique et préserver les droits et libertés des citoyens, a précisé le Premier ministre. Expliquant les fondements les plus importants ayant servi à l'élaboration des propositions d'amendement, M. Djerad a indiqué que le projet d'amendement constitutionnel a mis en exergue les différentes étapes de la lutte qu'a connues l'Algérie pour parvenir la

Nouvelle République, ainsi que les valeurs et principes essentiels sur lesquels repose l'Etat. Ce projet n'a pas également omis de mentionner le document le plus important de l'histoire contemporaine de la République, "à savoir la Déclaration du 1er Novembre qui a représenté les objectifs de la Glorieuse Révolution, ainsi qu'"un événement des plus importants qu'a connu l'Algérie, qui est le Hirak populaire béni et toutes ses retombées, i.e. la chute d'un système corrompu", a-t-il ajouté. Pour M. Djerad, le projet d'amendement de la Constitution "tend à mettre la Nation algérienne à l'abri de la fitna, de la violence, de tout extrémisme, des discours de haine et de la discrimination sous toutes ses formes, à travers la consécration des valeurs spirituelles et civilisationnelles qui prônent le dialogue, la réconciliation et la fraternité, dans le respect de la Constitution et des lois de la République". Le Premier ministre a également abordé les autres dimensions contenues dans la prochaine Constitution qui "préserve le caractère social de l'Etat qui œuvre à la réduction des inégalités sociales et à l'élimination des disparités régionales, tout en s'attendant à bâtir une économie productive et compétitive dans le cadre d'un développement durable". Dans ce sens, poursuit M. Djerad, "cette révision constitutionnelle consacre les trois dimensions géostratégiques :

Le projet de révision de la Constitution vise la réhabilitation d'une société civile "libre et active" et la promotion de la démocratie participative

L'Algérie, terre d'islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays Arabe et amazigh, méditerranéen et africain, s'honore du rayonnement de sa Révolution du 1er novembre et du respect que le pays a su acquérir et conserve en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde». Le

projet de révision de la Constitution vise la réhabilitation d'une société civile "libre et active" et la promotion de la démocratie participative, et ce, dira-t-il, en encourageant la participation des citoyens, sans exclusion aucune, à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit également d'un projet qui traduit véritablement le principe du contrôle populaire de la gestion des affaires publiques. "Cette Constitution vous interpelle, vous écoute, insufflé de l'espoir en vous et vous confère la responsabilité de contribuer à l'édification de la patrie", s'est-il exprimé à l'adresse des jeunes, mettant en valeur les compétences que représente cette catégorie de la société qui a su démontrer que "c'est elle la véritable richesse de notre pays". Au plan international, M. Djerad s'est dit convaincu que l'amendement constitutionnel "permettra à notre pays de recouvrer sa place dans le concert des nations au sein duquel il s'est absenté des années durant, et permettre ainsi à l'Algérie de faire entendre ses positions de nouveau vis-à-vis des questions internationales, notamment celles liées à notre région et notre profondeur géostratégique". Le Premier ministre a également saisi l'occasion pour rappeler la place qu'occupe l'Armée nationale populaire (ANP), "le socle de la nation algérienne et une partie intégrante du peuple algérien, car contribuant à sa protection et à la défense de ses frontières". Pour clore son intervention, M. Djerad a affirmé que la prochaine Constitution aura "inégalement un grand impact sur l'amélioration de la situation de notre pays et de notre peuple", et "amorçera un bond qualitatif" en termes de gouvernance à tous les niveaux. Si elle "renforce l'unité nationale et la préserve de toute manœuvre", la nouvelle Constitution "concrétisera également la solidarité entre les enfants du peuple et motivera tout soutien aux franges sociales nécessitant aide et assistance en vue de préserver leur dignité", a-t-il conclu.

● Ouargla :

Quatre morts dans un accident de la route près de Hassi-Messaoud

Quatre (4) personnes ont trouvé la mort et quatre (4) autres ont été blessées suite à un accident de la circulation survenu tôt dimanche près de Hassi-Messaoud, wilaya d'Ouargla. L'accident s'est produit à une vingtaine de kilomètres de la ville de Hassi-Messaoud suite au dérapage d'un véhicule utilitaire causant la mort sur le lieu de quatre personnes et des blessures à quatre autres. Les corps des victimes ont été évacués par les équipes de la Protection civile vers la morgue de l'Etablissement public hospitalier (EPH), Moudjahid Hocine Aït Ahmed de Hassi-Messaoud, où les blessés ont été également admis. Une enquête a été diligentée par les services compétents pour déterminer les circonstances exactes de cet accident mortel.

Constitution d'un réseau de prostitution : 3 hommes et 3 femmes arrêtés à Mecheria

Agissant sur renseignements, les éléments de la police judiciaire relevant de la Sûreté de daïra de Mécheria ont, en fin de semaine écoulée, démantelé un réseau de prostitution. En effet, lors d'une perquisition au lieu du rendez-vous, il a été procédé à l'arrestation de 6 individus (3 hommes et 3 femmes), dans un appartement transformé en lieu de débauche. Les mis en cause ont été présentés devant le procureur près le tribunal de Mécheria, pour création et constitution de réseau de prostitution, a-t-on appris.

Bel Abbès :

Saisie d'une importante quantité de drogue

Agissant sur informations faisant état de l'existence d'un taxi avec deux personnes à bord qui écoulaient des stupéfiants, la BMPJ relevant de la Sûreté de wilaya de Bel-Abbès avait en point de mire le véhicule, une Dacia Logan, jusqu'à l'intercepter en plein tissu urbain. La fouille du véhicule a permis la découverte d'une petite quantité de stupéfiants que les concernés écoulaient au fur et à mesure. Lors de la perquisition des domiciles des mis en cause, les policiers ont saisi au total 4 397 comprimés psychotropes, 61 flacons de produits hallucinogènes et 25 millions de centimes. Les deux individus ont été déferés devant la justice et écroués dans la journée du jeudi.

Oran :

Le corps d'un deuxième harrag rejeté par la mer

Le corps du deuxième jeune malheureux candidat à l'émigration clandestine a été rejeté par la mer, dans l'après-midi d'avant-hier, sur la plage de Bousfer. La dépouille a été déposée par les éléments de la Protection civile au service de la Médecine légale de l'hôpital 'Dr Tami Medjbeur' d'Aïn El Turck où une autopsie lui devrait être pratiquée. Notons que le corps du compagnon de fortune de ce jeune harrag, a été, quant à lui, rejeté par la mer, une semaine auparavant, sur une plage de la commune de Bouzedjar, dans la wilaya d'Aïn Temouchent. Agés respectivement de 17 et 20 ans, ces deux jeunes harraga, étaient portés disparus depuis une quinzaine de jours au large du village de Cap Blanc, dans la daïra de Boutlélis. Quelques heures avant le naufrage, ils étaient entassés avec cinq autres jeunes compagnons de fortune sur une embarcation brinquebalante pour tenter la folle traversée. En cours de route, leur chaloupe a commencé à prendre de l'eau, menaçant de sombrer à tout moment, ce qui a obligé les sept jeunes harraga à tenter de regagner le rivage à la nage. Cinq d'entre eux ont eu la vie sauve tandis que deux autres ont, fort malheureusement, péri.

Annaba :

Prés de deux quintaux et demi de viande impropre à la consommation saisis à Ben M'hidi

Les éléments de la brigade de police judiciaire a saisi lors d'un contrôle inopiné au marché de la ville de Ben M'hidi une importante quantité de viande rouge et blanche impropres à la consommation. Cette quantité était destinée à la commercialisation informelle à des clients de cette grande agglomération de plus de 50 mille habitants située à 65 km du chef lieu de wilaya et à une vingtaine de la wilaya d'Annaba. Les policiers selon le PV de saisie ont récupéré 244 kg impropres à la consommation chez un commerçant indelicat. Par ailleurs, on apprend de sources généralement crédibles que les policiers enquêteurs ont par ailleurs trouvé une quantité de drogue prête à la consommation ainsi que plus armes blanches dissimulées. Le mis en cause a été verbalisé et la marchandise saisie. Le dossier judiciaire de ce commerçant malhonnête comprenant toutes les pièces à conviction a été dans la même journée transmis à la circonscription judiciaire compétence du tribunal de Dreaan dans la wilaya d'El Tarf qui prendra à son encontre les dispositions qui s'imposent après examen de la situation.

France :

Une étudiante algérienne condamnée pour « apologie du terrorisme »

Le tribunal de Besançon a condamné vendredi une étudiante d'origine algérienne à quatre mois de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme ». Selon l'agence AFP, l'étudiante en biologie de 19 ans avait écrit sur Facebook que l'enseignant Samuel Paty « méritait » de mourir avant de se repentir. La jeune femme, jugée en comparution immédiate devant un tribunal à Besançon (est), devra également effectuer un stage de citoyenneté dans les 6 mois à venir. L'AFP a précisé que la jeune étudiante a commenté un article du quotidien L'Est Républicain qui annonçait un rassemblement en mémoire de l'enseignant, publié sur la page Facebook du quotidien régional. La jeune femme avait écrit : « il ne mérite pas d'être décapité, mais de mourir, oui ». Ce commentaire signalé par un internaute sur la plateforme Pharos, avait conduit jeudi à son interpellation à l'université de Besançon et à son placement en garde à vue. « Je regrette d'avoir écrit ce commentaire, je m'en excuse. Je suis contre ce que j'ai écrit », a déclaré l'étudiante devant le tribunal, soulignant avoir elle-même « effacé le soir même » son message rédigé « trop vite » et « sans réfléchir ». « J'ai fait une très grosse erreur, ces messages ne me correspondent pas », a insisté la jeune femme qui a assuré qu'elle ignorait les circonstances précises de la décapitation, le 16 octobre, de l'enseignant lorsqu'elle avait réagi sur Facebook. « Je ne suis pas du tout contre le fait qu'il



(Samuel Paty) ait montré une caricature. C'est un professeur qui présente son cours comme il le souhaite », a ajouté cette jeune fille issue d'une famille de musulmans qui dit « vivre (sa) religion à la maison » et avoir justement fui la violence en Algérie. Pour la procureure Margaret Parietti, qui a requis six mois de prison avec sursis probatoire et 180 heures de travail d'intérêt général, « nous sommes dans un contexte où on ne peut pas écrire, dire n'importe quoi ». L'avocate de la prévenue, Caroline Espuche, a parlé d'une « jeune femme bien insérée » qui « ne regarde pas tellement les infos » et ne savait « pas grand chose de Samuel Paty ». Elle était tombée « sur une vidéo du parent d'élève » qui dénonçait l'usage des caricatures de Mahomet par le professeur d'histoire-géographie lors d'un cours à ses élèves de 4e sur la liberté d'expression et l'avait comprise « comme : +on se moque des musulmans+ », a plaidé l'avocate. « Aussitôt, elle fait ses commentaires, sans chercher à se renseigner, elle réagit à chaud » sur les réseaux sociaux

Alger

Plus de 14500 comprimés psychotropes et une quantité considérable de produits pyrotechniques saisis

Les unités de la Sûreté nationale ont arrêté deux individus en possession de plus de 14500 comprimés psychotropes et d'un montant de 60.000 DA, et saisi une quantité considérable de produits pyrotechniques à Alger. Agissant selon une information faisant état d'individus en possession d'une quantité importante de comprimés psychotropes à bord d'une voiture touristique en direction d'Alger, la brigade mobile de la Police judiciaire (BMPJ) de Bab Ezzouar a arrêté deux individus âgés entre 30 et 35 ans et saisi 14450 comprimés psychotropes, un montant de six (6) millions de centime, trois (3) téléphones portables et un véhicule utilisé pour le transport des drogues. Par ailleurs, les éléments de la BMPJ d'Alger

centre ont réussi à arrêté deux individus suspectés d'être impliqués dans une affaire de trafic et transport de marchandise étrangère prohibée (produits pyrotechniques) à bord d'un véhicule utilitaire, et à saisir quelque 400.000 unités de produits pyrotechniques, toutes formes et types confondus. Suite à une information faisant état de l'arrivée d'un lot important de feu d'artifices vers la capitale à des fins commerciales, à l'occasion de la fête du Mawlid Ennabaoui Echarif, les éléments de la BMPJ ont lancé une enquête, suite à laquelle deux individus ont été arrêtés en flagrant délit en possession de quelque 400.000 unités de feux d'artifice et un véhicule utilisé dans le transport de ces produits a été saisi.

Mawlid Ennabaoui La DGSN met en place un plan sécuritaire spécial

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a mis en place un plan spécial pour sécuriser la célébration du Mawlid Ennabaoui prévue jeudi prochain. Le plan vise à "assurer la sécurité des personnes et des biens et à maintenir l'ordre public à travers le renforcement du dispositif sécuritaire au niveau des lieux publics, des rues et des marchés et l'intensification de la lutte contre le commerce anarchique de produits pyrotechniques». Entre le 28 septembre et le 18 octobre 2020, les services de police ont effectué, dans ce cadre, 363 opérations qui se sont soldées par la saisie de 3.329.613 unités de produits pyrotechniques, sous diverses formes, et l'arrestation de 223 personnes. Les

services de police ont également participé à 85 opérations menées conjointement avec d'autres partenaires sécuritaires. À cette occasion, la DGSN invite les parents à "veiller à ce que leurs enfants n'utilisent pas de produits pyrotechniques en raison des dangers qu'ils présentent pour leur santé et de la nuisance occasionnée, notamment la nuit", insistant sur "l'impératif respect des mesures préventives en vigueur en raison de l'épidémie de coronavirus». La DGSN rappelle, par ailleurs, le numéro vert 1548, le numéro de secours 17, l'application Allo Chorta et ses pages Facebook et Twitter mis à la disposition des citoyens dans le cadre de la sensibilisation et de la prévention.

Micro-entreprises : Les attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre fixées



Plusieurs missions ont été attribuées au ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise, portant notamment sur l'élaboration de la stratégie de promotion et de développement de ce genre d'entreprise, selon le décret exécutif publié au journal officiel N°61. Signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad le 12 octobre 2020, ce décret fixe les attributions du ministre délégué, chargé de la micro-entreprise. "Dans le cadre de la politique générale du gouvernement et de son programme d'action, le ministre délégué propose les éléments de la politique nationale dans le domaine de la micro-entreprise. Il veille à sa mise en œuvre, conformément aux lois et règlements en vigueur", précise l'article 1 de ce texte. Il est également tenu de ren-

dre compte des résultats de ses activités au Premier ministre, aux réunions du gouvernement et au conseil des ministres, selon les formes et les échéances établies. Ainsi, il est chargé d'élaborer et de proposer la politique et la stratégie de promotion et de développement de la micro-entreprise, de les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi, de veiller, avec les secteurs concernés, à la mise en place des dispositifs et du cadre législatif et réglementaire relatifs à l'accompagnement du développement de ces entreprises. Il est aussi chargé d'encourager la création et le développement de la micro-entreprise, notamment innovante, d'améliorer son environnement et de faciliter son adaptation aux nouvelles technologies et d'encourager l'innovation de la micro-entreprise,

d'élaborer, en relation avec les secteurs concernés, la politique d'appui à l'innovation dans la micro-entreprise. Proposer toute mesure visant à améliorer la compétitivité de la micro-entreprise et à soutenir son développement et sa pérennité, favoriser les synergies entre les acteurs et les parties prenantes du développement de la micro-entreprise, veiller, en concertation avec les secteurs concernés, à la mise en place des mécanismes de son financement des micro-entreprises et du développement des écosystèmes adaptés à la micro-entreprise, notamment en phase d'amorçage et d'en faciliter l'accès, figurent aussi parmi les attributions du ministre délégué chargé de la micro-entreprise. Il est tenu aussi de proposer les actions qui facilitent l'accès de la micro-entreprise aux

marchés publics et d'identifier, en concertation avec les secteurs concernés, toutes les sources de financements extérieurs nécessaires à la réalisation de projets aux aides dans le cadre de la coopération régionale ou internationale. Pour assurer l'accomplissement de ses missions et la réalisation des objectifs qui lui sont assignés, le ministre délégué auprès du Premier ministre, propose l'organisation des services et des établissements placés sous sa tutelle et veille à leur bon fonctionnement, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Il peut, dans ce cadre, proposer la création de toute structure de concertation et/ou de coordination interministérielle et de tout organe de nature à permettre une meilleure prise en charge des missions qui lui sont confiées.

Selon le président de l'ONEA, Mustapha Robaïne

« Le coût de transport de la marchandise est plus cher que la marchandise elle-même »

Le président de l'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat (ONEA), Mustapha Robaïne a révélé hier qu'« il est déraisonnable que les tomates soient transportées de la wilaya d'Adrar pour être transférées à Blida puis exportées vers la Mauritanie », assurant à la presse que « les frais de transport des marchandises destinées à l'exportation sont devenus plus chers que les marchandises elles-mêmes. » Le même responsable a évoqué le problème de la logistique et de transport qui est devenu le principal obstacle aux opérations d'exportation en Algérie, tout en précisant dans cette optique que « les opérateurs économiques et agricoles reçoivent quotidiennement des problèmes liés au secteur des transports et de la logistique ». Mustapha Robaïne a déclaré que « plus de 40 camions sont destinés à l'exportation vers la Mauritanie, où un marché stable a été établi dans la capitale, Nouakchott, mais le coût du transport de ces camions est devenu plus cher que le coût des marchandises », a-t-il indiqué. S'agissant du coût du transport, Robaïne explique que « le coût du transport de marchandises dans un camion frigorifique est estimé à 100 millions de centimes, de la wilaya de Biskra aux frontières mauritaniennes, alors que le coût estimé des marchandises transportées dans un camion ordinaire transportant environ 20 tonnes, est 45 millions de centimes de la capitale Alger jusqu'à la Mauritanie. » Le premier responsable de l'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat (ONEA), souligne que le problème ne se situe pas seulement dans le transport terrestre mais aussi dans le transport aérien. Afin d'expliquer ces dires dans ce point, Robaïne dira que « le plus gros problème qui freine les exportateurs aujourd'hui est le coût très élevé proposé par la compagnie aérienne nationale Air Algérie », et de poursuivre ses propos dans le même contexte « comment une compagnie nationale de la taille d'Air Algérie, malgré son activité quasiment stoppée, en raison de l'épidémie du coronavirus, peut-elle ne pas profiter de l'opportunité pour réorganiser des lignes commerciales », s'est-il interrogé. Dans le même sillage, Mustapha Robaïne affirme que « la plupart des opérateurs économiques et exportateurs préfèrent affréter un avion cargo de l'étranger, plutôt que de transporter leurs marchandises par l'intermédiaire de la compagnie nationale, en raison des prix exorbitants. » Par ailleurs, le premier responsable de l'ONEA a appelé le gouvernement algérien à soutenir et ouvrir en grand la porte au libre-échange avec les frontières Sud et celles de l'Est pour servir et dynamiser l'économie nationale dans ce secteur. « Notre défi majeur aujourd'hui, c'est comment renflouer les caisses du Trésor en devises, plutôt que les frais des douanes », assure le même responsable.

M.W.B.

Salon international de l'immobilier à Oran La 17e édition ouvre ses portes, 50 exposants algériens y prennent part

Quelque 50 exposants algériens prennent part au 17e Salon international de l'immobilier, du logement, de la construction et des travaux publics "Bati-west", ouvert hier au Centre des conventions "Mohamed Benahmed" d'Oran. Ce rendez-vous économique, organisé par l'agence "ASB Event's Com Company" sous le slogan "Pour construire l'Algérie de demain, moderne et forte", regroupe des entreprises nationales spécialisées dans le domaine de l'immobilier et de l'habitat aux côtés de la mission commerciale de l'ambassade de Tunisie en Algérie. Le commissaire du Salon, Zoubir Ouali a indiqué, que cette édition est importante en raison du nombre élevé d'entreprises algériennes, soulignant : "nous nous

concentrons actuellement sur les capacités nationales dans ce créneau. Notre souhait est d'encourager les jeunes algériens à l'édification de notre pays et nous avons les moyens pour cela". Cette manifestation est un espace de rencontre et d'échanges entre les différents professionnels dans le secteur de l'immobilier et du logement et également pour nouer des relations de partenariat entre les entreprises participantes". Il était attendu une participation de plusieurs entreprises étrangères en provenance d'Espagne, de Tunisie, de Turquie, d'Italie, d'Allemagne, du Portugal et autres, à l'instar des éditions précédentes. Néanmoins, la situation liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas permis cela. Il sera procédé, à l'occasion, à l'organisation de rencontres

"Be to Be" entre les opérateurs économiques dans le domaine du logement et de la construction, dans le but d'encourager le partenariat, à l'initiative de la chambre de commerce et de l'Industrie de l'Oranie (CCIO), de même que la programmation d'une journée d'études sur le secteur de l'habitat et de la construction en Algérie. Cette manifestation économique, qui se tient traditionnellement chaque année dans la ville d'Oran, se déroule en application du strict respect du protocole sanitaire pour les participants et les visiteurs, à savoir le port du masque de protection, la distanciation et la mise à disposition des moyens de désinfection et autres.

Lehouari K

Chambre algérienne de commerce et d'industrie : Deux séminaires à destination des entreprises

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie organise les 26 et 27 octobre un séminaire formatif, en e-learning, sur le thème de la communication de crise : du risque à l'opportunité. Après une longue durée de l'existence de la pandémie de la Covid-19, la communication devient indispensable, voire vitale, en période de crise. C'est dans ces moments d'adversité qu'il faut lui donner plus d'ampleur et de pertinence pour aider l'institution ou l'entreprise à dépasser les adversités et turbulences qui l'affectent, indique la CACI. Il est possible de surmonter la faiblesse ou l'insuffisance des ressources fi-

nancières allouées à la communication en utilisant des méthodes plus efficaces, mieux ciblées et moins coûteuses sans perdre de vue le fait que la communication est d'abord un investissement et non une charge. Lors de cette formation, sera abordée la communication de riposte, soit dans une situation où l'entreprise est attaquée, que ce soit de manière délibérément hostile ou non. Le séminaire sera organisé en webinaire sur la plateforme e-learning adoptée par la CACI. La Chambre organisera aussi les 21 et 22 octobre un séminaire formatif, sous forme de webinaire, sous le thème : Les bonnes pratiques d'hygiène en

entreprise. L'hygiène en entreprise concerne différents secteurs d'activité, notamment en cette période de pandémie qui exige à toute entreprise à prendre conscience de la situation et une attention particulière ainsi qu'une préparation conforme aux nouvelles exigences d'hygiène et de sécurité en entreprise afin de préserver la santé des employés ainsi que celle des consommateurs, est-il indiqué. L'objectif de cette formation est de préparer les entreprises pour une bonne reprise des activités conformément à la réglementation ainsi qu'aux dernières exigences dictées par les organismes internationaux.

Organisation et commercialisation des dattes

Un marché national sera créé à Ouargla



Un marché des dattes sera réalisé dans la wilaya d'Ouargla pour une meilleure organisation de la commercialisation de ce produit provenant des régions dans le sud du pays, a annoncé à partir d'Ouargla le ministre du Commerce, Kamel Rezig. Intervenant lors d'une séance de travail avec les opérateurs économiques locaux, M. Rezig a souligné que ce futur espace commercial dont les travaux seront lancés en 2021 devra contribuer à trouver des solutions aux problèmes d'écoulement auxquels font face les phœniciculteurs de la région à la faveur de l'encadrement et l'organisation de la distribution des dattes à travers le territoire national. "Bien que des mesures aient été prises par le gouvernement pour faire face à la pandémie du Covid-19, l'exportation des dattes "n'a toutefois pas été suspendue", a soutenu le ministre, rassurant que "toutes les variétés dattières sont éligibles à l'exportation", et que son département ministériel accompagnera les producteurs en prenant en charge une partie des coûts de transport de cette marchandise. M. Rezig a indiqué que "les dattes sèches et leurs dérivées, hormis celles dites molles, dont la variété Deglet-Nour, sont exportables par voie du troc", ajoutant que "l'Algé-

rie assure actuellement l'exportation des dattes vers 64 pays, jugeant le nombre de pays importateurs "infime" par rapport aux potentialités existantes. "La filière phœnicicole constitue un levier à même de contribuer à l'augmentation du volume d'exportation vers plusieurs pays à condition que cela ne soit pas à bas prix", avant d'ajouter que "ce segment sera régulé à travers le pays et que son exportation sera organisée avec le concours de plusieurs ministères concernés." Le ministre a, à ce titre, indiqué que "l'Etat manifeste une volonté de faire des dattes une seconde ressource permettant l'apport de devises pour l'Algérie avec l'adoption, dans l'avenir, d'une stratégie à moyen et long termes pour le développement de la filière des dattes. Le ministre a fait part également de l'inauguration, au mois de décembre prochain à Ouargla, de deux marchés régionaux de gros, zone Sud-est du pays, le premier pour les denrées alimentaires et le second pour fruits et légumes. Le ministère du Commerce entend créer cinq (5) marchés régionaux des produits alimentaires à localiser au niveau des wilayas de Bumerdes, Tiaret, Béchar, Ouargla et Batna où Khenchela, pour la 5ème structure. "La wilaya d'Ouargla sera dotée du plus grand mar-

ché régional à bestiaux et d'un autre pour véhicules, susceptible de hisser la région en pôle commercial et industriel à même de générer des milliers d'emplois». Le ministre du Commerce a entamé sa visite de travail dans la région par l'inspection du chantier du marché de gros des fruits et légumes, en cours de réalisation, pour un montant de 1,48 milliard DA, sur une assiette de 10 ha extensible à son double, dans la commune d'Ain El-Beida, périphérie de Ouargla. Offrant une capacité de 320.000 tonnes de fruits et légumes, ce projet, dont les

travaux de réalisation tirent à leur fin, devra générer, une fois opérationnelle, plus de 800 emplois permanents, selon les explications fournies à la délégation ministérielle. Kamel Rezig a également visité l'unité de conditionnement des dattes, et inauguré le nouveau siège du registre du commerce, où il a exhorté le personnel de cette structure de sortir sur le terrain pour vulgariser le registre du commerce ambulant, avant de clôturer sa visite par l'inspection de deux espaces commerciaux privés.

Moussa O / Ag

LPP-Remise des clés : Les souscripteurs de plusieurs sites invités à finaliser les démarches administratives et financières

L'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) a invité dimanche les souscripteurs au programme de logements promotionnels publics (LPP) affectataires de sites à travers plusieurs wilayas à se rapprocher de ses services commerciaux au niveau des directions régionales et des directions des projets pour finaliser les démarches administratives et financières en prévision de la remise des clés dans les prochains jours. Les sites concernés sont ceux des 1021 LPP à Rahmania (Alger) où 494 logements seront livrés, des 488 LPP Bouraada à Reghaia où 177 logements seront livrés et des 760 LPP Faizi à Bordj El Bahri où 72 logements seront livrés. Il s'agit également du site des 380 LPP Ali-Mendjeli à Constantine où les 380 logements seront livrés et du site des 500 LPP à Tipasa où 35 logements seront livrés.

Naftal :

Atteindre un taux de 70% de stations-service proposant le Sirghaz d'ici 5 ans

Le groupe public Naftal ambitionne d'atteindre le taux de 70% des stations-service proposant le Sirghaz d'ici les 5 prochaines années, a indiqué son Président directeur général (P-DG), Kamel Benfriha samedi à Sétif. Les services de Naftal "s'emploient à atteindre d'ici 2025 le taux de 70% des stations offrant le carburant Sirghaz", a précisé M. Benfriha à la station de services Naftal d'El Eulma, en marge d'une visite de travail effectué par le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar.

Les efforts déployés par les responsables de la Société nationale de commercialisation de pro-

duits pétroliers (Naftal), depuis 2015 et jusqu'à aujourd'hui, ont permis de réaliser un saut qualitatif de par l'augmentation du nombre des stations proposant le Sirghaz, ami de l'environnement, en passant de 1/5 à 3/5 des stations, a-t-il souligné, indiquant que l'augmentation du nombre de stations a amené à la hausse de la consommation de ce carburant, durant la même époque, pour passer de 300.000 tonnes à 1 million de tonne. S'inscrivant dans le cadre de la politique gouvernementale, cette nouvelle dynamique a permis de réduire la facture d'importation et la consommation de plusieurs types de carburant en pré-

vision de la phase exportation. Le PDG de Naftal a fait savoir, dans le même cadre, que le nombre de voitures converties par la société au GPLc a lui aussi augmenté au cours des 5 dernières années passant de 2000 voitures/An à 2000 voitures/mois, l'objectif étant d'atteindre un million de voitures/An dans les 3 ou 4 années à venir. A noter que le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar a achevé sa visite de travail à Sétif en inspectant une station service à El Eulma où il a reçu des explications sur les projets de Naftal dans cette wilayas et écouté les préoccupations des représentants de la société civile.

Projets agricoles et micro-entreprises

LE PAIEMENT DES DROITS DE RACCORDEMENT REPORTÉ

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar a affirmé à Sétif que le paiement des droits de raccordement au réseau d'électricité des projets agricoles et micro-entreprises sera reporté jusqu'à leur entrée en phase de production. Présidant à la salle Rabah Bitat de la commune de Bougaa un meeting populaire dans le cadre de la campagne référendaire pour expliquer le contenu du projet d'amendement de la Constitution, le ministre a indiqué que le raccordement des projets agricoles et des projets de micro-entreprises à l'électricité sera effectué à l'avenir sans le préalable de l'acquittement des frais et droits inhérents qui sera reporté jusqu'à la phase de production de ces projets avec la possibilité de paiement échelonné. M. Attar a ajouté que ces facilités accordées au secteur agricole et aux micro-entreprises visent à booster le développement en dehors du secteur des hydrocarbures estimant le développement du pays exigeait cette orientation. Considérant que le point de départ pour la construction de la Nouvelle Algérie et la concrétisation des revendications du peuple sera le projet d'amendement de la Constitution, M. Attar a évoqué les grandes lignes de ce projet dont la consolidation des droits et libertés, la séparation entre les trois pouvoirs, le renforcement du pouvoir de contrôle parlementaire, l'indépendance de la justice, l'égalité des citoyens devant la justice et la définition des mécanismes d'organisation des élections. L'intervenant a considéré que le vote par "oui" pour le projet d'amendement de la Constitution sera "la pierre angulaire de la nouvelle phase du changement global positif". Le ministre a ensuite répondu aux préoccupations des participants à la rencontre relatives à la bureaucratie, l'emploi, la réalisation de routes et le raccordement aux divers réseaux d'électricité, de gaz et d'eau potable. Le ministre de l'Energie poursuivra sa visite dans la wilaya par l'inauguration des projets d'extension des réseaux de gaz naturel des deux localités de Mentanou et Bouchama dans la commune de Tizi N'Bechar et animera une rencontre de proximité avec leurs habitants. Dans la commune d'Ouled Si Ahmed, le ministre lancera le projet de raccordement au réseau de gaz de 180 foyers de la localité de Djerabaa et tiendra également une rencontre de proximité avant de clore sa visite de travail dans la wilaya par l'inauguration d'une station services du groupe public Naftal dans la commune d'El Eulma.

Histoire du marbre

Le marbre est utilisé depuis l'Antiquité comme matériau pour la sculpture et pour l'architecture. La consistance ferme et dense du marbre lui permet de prendre un beau poli, et sa translucidité associée au haut indice de réfraction des cristaux de calcite, principal composant des vraies marbres, permet à la lumière de « pénétrer » dans la superficie de la pierre avant d'être réfléchie, conférant à ce matériau (et surtout aux marbres blancs) une luminosité spéciale.

Le terme « marbre » est dérivé du grec marmaros, qui signifie « pierre resplendissante ». Dans l'histoire de l'art ce terme peut désigner une très grande variété de roches, de compositions, de duretés et de textures très différentes. Toute pierre de consistance ferme et capable de prendre un beau poli a souvent été appelée « marbre », mais les plus courants restent les vraies marbres au sens géologique. Le terme « marbre » serait d'abord une appellation traditionnelle dérivée du grec marmaros, qui signifie « pierre resplendissante », puis du latin marmor et indiquait n'importe quelle pierre « lustrable », c'est-à-dire dont la surface pouvait être lustrée au moyen de polissage. Dans ce sens, l'appellation n'a pas de définition géologique précise et ne se réfère qu'à la capacité d'une roche à être polie et refléter la lumière.

Pour les scientifiques, un marbre est une roche métamorphique dérivant d'un calcaire ou d'une dolomie sédimentaire ayant été transformée généralement par métamorphisme régional ou plus rarement par métamorphisme de contact. Dans ce processus de transformation de la roche originelle, les structures sédimentaires sont effacées et la roche carbonatée recristallise en un amas de cristaux de calcite et/ou de dolomie engrenés de dimensions millimétriques à centimétriques. Les intercalations argileuses, les minéraux détritiques ou les oxydes minéraux présents dans le carbonate originel donnent alors au marbre diverses colorations et veinages polychromes du plus grand effet esthétique.

Comme toutes les roches d'origine métamorphique (ex. les ardoises) et fréquemment aussi les roches d'origine magmatique (ex. granites), les marbres possèdent une schistosité - « feuille » ou « passe » des carriers - c'est-à-dire une direction préférentielle d'orientation des cristaux qui à l'Antiquité était utilisée pour découper les blocs selon un plan de moindre résistance de la roche.

Dans les études archéologiques et historico-artistiques sont comprises, parmi les "marbres", d'autres roches qui n'en sont pas du point de vue géologique et chimique, telles que les granits et porphyres, les diorites, les basaltes (tous d'origine magmatique ou volcanique), les albâtres (d'origine sédimentaire chimique) ou les calcaires particulièrement durs mais n'ayant pas subi de processus de re-cristallisation (aussi dénommées "pierres marbrières"). On parle traditionnellement de marbres antiques par opposition aux 'marbres modernes, selon l'origine greco-romaine ou pas des carrières desquelles ils ont été extraits. Une marbrerie désigne l'atelier où l'on fabrique les marbres. Le marbrier désigne lui, l'ouvrier qui taille et monte les pièces de marbre sur la pierre, les raccorde et les pose. De nombreux abus de langages sont observés sur le mot "marbre" chez des producteurs de céramiques et de produits agglomérés à base de résine à des fins de marketing. Ces produits ne sont pas d'origine naturelle et sont le résultat de processus chimiques et thermiques dont la durabilité et l'innocuité n'est pas prouvée. Il convient toujours de se renseigner sur l'origine naturelle d'un marbre.

Mise en œuvre des marbres L'extraction

Les blocs de marbres étaient autrefois extraits avec des pics et des coins. À partir du XIXe siècle, le découpage des blocs de marbre se fait par le passage d'un fil hélicoïdal qui entraîne dans sa course de l'eau qui le refroidit et du sable qui sert d'abrasif. Il est guidé par des poulies, et actionné par un moteur. Plus tard, le fil est muni de fragments de diamant.

Le bardage Le sciage et l'usinage

Fin XVIIIe siècle, la scie de marbrier consiste en une lame de fer doux sans dents, droite et unie dans sa monture, servant à débiter les marbres en tranches en y versant du grès pilé et de l'eau dans la voie que fait la scie pour traverser le bloc. La sciote désigne une petite scie à main sans dents, faite d'un morceau de tôle roulé sur une de ses rives pour former poignée - Elle sert à scier le bout des bandes, et le plus souvent à détacher par un trait une partie de la masse à tailler (tel que cela se pratique pour commencer tous les filets et autres moulures afin d'en conserver leurs arêtes); La sciote tournante est un morceau de tôle cylindrique mû par un fût, et qui sert à enlever un noyau dans un bloc de marbre, tel qu'une colonne. Le passe-partout est une scie sans dents, mais plus courte que celle à débiter les tranches, et qui sert à faire des coupes de peu de longueur. Une usine désigne une machine composée de roues que l'eau fait tourner et qui fait mouvoir plusieurs fers de scie pour débiter en branches les blocs de marbre. Les usines sont aussi appelées châssis pourront être équipées de jusqu'à 100 lames et seront actionnées par la suite par des moteurs. Plus tard des scies circulaires seront utilisées.

Le polissage

Après le sciage, la dalle de marbre est polie. Cette opération se fait fin XVIIIe siècle par les

polisseurs, de la manière suivante: Les blocs de marbre sont égrisés - Première opération du poli des marbres qui sert à faire disparaître le brut de la scie ou du ciseau - On l'exécute en frottant la surface du marbre avec un morceau de grès ou un fer, sous lesquels on met du grès pilé et de l'eau.

Le marbre est ensuite rabattu, c'est-à-dire qu'on le frotte avec des morceaux de faïence non émaillés (On appelle rabat la terre des plats ou assiettes non émaillés dont la cuisson a été manquée, utilisés à cet usage), du sable doux et de l'eau ; ce qui est la seconde opération du polissage, et que l'on nomme rabat dur - Après avoir mastiqué on donne le rabat doux - Cette opération consiste à faire usage pour molette, de pierre de Gotland au lieu de faïence et de terre à four, puis de la pierre-ponce réduite en poudre et mêlée avec de l'eau. Le masticage des fils, cavités ou terrasses qui se rencontrent dans le marbre est la troisième du poli.

On adoucit ou doucit le marbre - C'est-à-dire que l'on frotte le marbre avec une pierre-ponce dure et de l'eau; c'est la quatrième opération employée pour parvenir au poli du marbre. Le marbre est ensuite piqué - La cinquième opération que l'on exécute pour le poli: elle consiste à frotter avec un bouchon de linge fin humecté d'eau, sous lequel on met du plomb en limaille, ou de l'émeri en poudre fine, ou bien encore de la boue de lapidaire, la surface du marbre déjà disposée par les opérations qui ont précédé. Lorsque l'on fait usage d'une molette de plomb au lieu de bouchon de linge pour piquer le marbre, on dit que l'on plombe le marbre.

Le marbre est ensuite relevé ou lustré - La dernière opération du poli, pour rendre la surface du marbre luisante et réfrangible aux rayons de la lumière: elle s'exécute au moyen d'un bouchon de linge humecté d'eau, ensuite d'un autre non humecté, avec lesquels on frotte sur la surface de la matière en y ajoutant de la potée réduite en poudre. Il y en a de deux

sortes : la potée rouge, qui est composée de salpêtre, sulfate de fer, à laquelle, en l'em-ployant, on mêle du noir; la potée grise, qui est l'étain oxydé par l'eau forte réduit en poudre. Celle-ci est destinée pour les marbres blancs. On fait encore une troisième sorte de potée commune avec des os de mouton calcinés et réduits en poudre.

Au XXIe siècle, le polissage se fait par meulages successifs au moyen de meules tournantes horizontales. La grenaille d'acier, le carbure de silicium ou le carbure de bore, l'électrocorindon, et les diamants naturels ou artificiels sont les produits abrasifs couramment utilisés. Des produits chimiques tels l'acide sulfurique ou le sel d'oseille, peuvent par ailleurs être ajoutés à la poudre abrasive.

La pose

Au XVIIIe siècle, les tranches de pierre ou de marbre sont taillées en Carreau - Morceaux de diverses grandeurs, de forme carrée, octogone ou losange, qui se posent au sol de différentes pièces, comme salles à manger, vestibules, paliers d'escaliers, etc. ; les carreaux de compensation sont des carreaux en marbre de différentes formes et couleurs. Le travail se fait à la sciote - petite scie à main sans dents, faite d'un morceau de tôle roulé sur une de ses rives pour former poignée - elle sert à scier le bout des bandes, et le plus souvent à détacher par un trait une partie de la masse à tailler. Les plaques définitives sont éventuellement moulurées. La cire à cacheter sert à mastiquer les marbres filardeux et à rejoindre les éclats qui peuvent se faire dans la taille des moulures ou autres.

Les pièces de marbre sont assemblées à chaud par des goujons, agrafes et pattes de fixation ou maçonnées au plâtre. Les goujons et agrafes de fer sont graissés, c'est-à-dire enduits de mastic, pour empêcher l'oxydation d'une part et d'autre part augmenter la cohésion entre les pièces métalliques et le marbre. Les carreaux sont posés par les carreleurs.

Utilisation en sculpture Dénomination des marbres

À la fin du XVIII^e siècle, le marbre est une pierre calcaire ou carbonate de chaux à cassure grenue, extrêmement dure et solide, difficile à tailler, et qui reçoit le poli. Il y en a de différentes sortes : les unes sont d'une seule couleur; d'autres sont variées de diverses couleurs par veines, taches, mouchetures, ondes et nuages. Selon leur finition notamment, les marbres peuvent prendre différents noms :

- marbre antique, particulièrement le marbre blatte qu'on tirait des carrières de la Grèce et dont on faisait les statues;
- marbre brut, marbre qui est en bloc et qui n'a point été débité ni taillé;
- marbre piqué, marbre qui n'est taillé qu'à la pointe;
- marbre ébauché, marbre qui n'est travaillé qu'à la double pointe ou au ciseau ;
- marbre poli, marbre qui a été frotté avec du grès, un bouchon de linge et de l'émeri ;
- marbre lustré, marbre qui a été lissé et frotté avec un tampon de linge et de la potée, et qui est luisant;
- marbre en tranche, marbre qui est débité en tables de six lignes à deux pouces d'épaisseur;
- marbre dans sa passe, tranches de marbre qui ont été débitées sur la longueur du banc, c'est-à-dire parallèlement au lit du bloc;
- marbre en contre-passe, marbre dont les tranches ont été débitées sur la hauteur du banc, c'est-à-dire parallèlement aux joints du bloc; le marbre scié de cette manière devient très difficile dans la taille;
- marbre fier, marbre qui s'éclate aisément sous le ciseau parce que le grain en est très fin et trop sec;
- marbre filardeux, marbre qui a des filets ou des veines de matières hétérogènes qui le traversent; tel est le marbre bourbonnais;
- marbre pouf, marbre qui, lors de la taille, ne peut retenir ses arêtes vives étant sujet à s'égrener;
- marbre terrasseux, marbre qui contient dans sa masse des parties tendres que l'on nomme terrasses ;
- marbre cameloté, marbre qui,



après le travail, a l'apparence de fêlure ou étonnement à sa surface.

Marbres modernes

Vers les XV^e et XVI^e siècles le goût pour le marbre reprit de la vigueur, grâce à la Renaissance italienne (Rinascimento) qui se répandra en France puis dans le reste de l'Europe. Les règnes glorieux des Médicis souverains de Toscane, avait relevé l'usage du marbre depuis la fin du Moyen Âge. Michel-Ange avait reconnu et prouvé que l'étude de l'Antiquité était le vrai guide du bon goût dans l'art de la sculpture. L'érection de l'église Saint-Pierre à Rome, montra l'heureux parti qu'on pouvait tirer des marbres antiques. Pise, Florence et Rome devinrent célèbres. Les Médicis firent redécouvrir le marbre dans toute l'Europe.

Durant la période baroque en Italie, à partir de la première moitié du XVII^e siècle, notamment avec le Baroque romain, le marbre est très intensivement utilisé, avec de très nombreuses variétés, on assiste à une véritable orgie de marbre, jamais vue jusqu'alors, qui se déploie principalement dans le décor intérieur de nombreuses églises romaines, puis dans toute l'Italie. Quantité, monumentalité, multiples couleurs, formes les plus

recherchées, sculptures les plus expressives et mouvementées et marqueteries les plus raffinées, on atteint là l'apogée du travail du marbre. C'est aussi à cette époque qu'on refait le décor intérieur de la basilique Saint-Pierre de Rome, faisant disparaître le décor marmoreen plus classique de la Renaissance, passé de mode, c'est l'église du Gesù qui a donné le ton.

Granite et marbre: attribution de 6 titres miniers pour plus de 92 millions DA

L'Agence nationale des activités minières (ANAM) a attribué décembre dernier six (06) sites miniers de granite et de marbre pour exploration sur un total de treize (13) sites mis en adjudication, et ce, pour un montant global de 92,75 millions de DA. Ces titres ont été octroyés à l'issue de la 49^e session d'adjudication de permis miniers, dont l'appel d'offres national et international avait été lancé par le ministère de l'Industrie et des mines en novembre dernier. Cet appel d'offres a porté sur l'exploration minière de treize (13) sites de granite et de marbre pour pierres décoratives se situant dans la wilaya de Tamanrasset. Dans ce cadre, l'ANAM a procédé, en présence des soumissionnaires et d'un

huissier de justice, à l'ouverture des plis de huit (08) offres financières réceptionnées sur un total de dix-huit (18) offres techniques retenues lors de la phase techniques. Le total des offres techniques reçues était de vingt-neuf (29) offres, mais uniquement dix-huit (18) offres techniques avaient été retenues après examen des dossiers des offres par la commission ad-hoc.

Sur les treize (13) sites proposés, sept (07) n'ont reçu aucune offre, alors que deux sites parmi les six (6) attribués (4 de granite et 2 de marbre) ont reçu plusieurs offres, la société la plus distante a été retenue dans ces cas.

L'offre financière la plus importante a atteint 17,5 millions de DA pour un gisement de granite, alors que l'offre la plus faible a été d'un montant de 14,1 millions de DA pour un gisement de marbre. A l'issue de la séance d'ouverture des plis, le président du comité de direction de l'ANAM, Djamel Khelouf, a estimé dans une déclaration que cette opération est "une réussite", compte tenu de la position géographique et les conditions climatiques dans lesquelles se trouvent les treize (13) sites proposés, soulignant qu'il s'agit de la première opération destinée pour la région du Grand Hoggar. Khelouf a ajouté que les sites non attribués cette fois-ci seront proposés dans les prochaines sessions d'adjudication que l'ANAM compte lancer en 2020. A ce propos, il a affirmé que l'Agence devrait lancer cet année au moins trois (03) sessions d'adjudication de gisements de plusieurs substances, notamment le granite, le marbre et les minéraux industriels. S'agissant de l'apport de ces opérations sur l'économie nationale, M. Khelouf a indiqué que les substances comme le marbre et le granite sont importés pour la fabrication de la pièce décorative, donc "ces attributions permettraient de réduire la facture d'importation, développer le secteur minier national et créer de la richesse et de l'emploi dans des régions isolées".

Un marché créateur de richesse et d'emploi nécessitant une réorganisation

L'exploitation optimale du marbre contribuera efficacement à la diversification de l'économie nationale et à la création d'emploi, mais pour booster cette filière d'avantage, il est nécessaire de la réorga-

niser, a affirmé dernièrement à Alger le vice-président de l'Association inter-wilayas des professionnels des matériaux de construction "El Bouniane" M. StitiRaouf.

S'exprimant lors d'une rencontre des professionnels du marbre et autres pierres de construction et d'ornementation, M. Stiti a indiqué que le marbre algérien constitue un marché prometteur mais délaissé, ajoutant que l'Algérie possède de nombreux gisements qui restent selon lui, "insuffisamment exploités". "La filière marbre peut générer des richesses et contribuer à la diversification de l'économie nationale si elle est bien exploitée" a-t-il affirmé. Il a souligné, par ailleurs, la nécessité de mettre en place un système d'information "efficace" pour réorganiser cette filière. "L'attribution des titres miniers, le manque des statistiques et une main d'œuvre qualifiée figurent parmi les difficultés rencontrées par les professionnels de la filière marbre" a-t-il dit. Il a appelé les professionnels à s'organiser et créer des regroupements pour fournir des statistiques officielles concernant cette filière et autres matériaux de construction. De son côté, le Président de l'association "El Bouniane" M. Baghli Omar a indiqué que son association contribue à promouvoir les métiers du marbre, des granites et autres pierres de construction et d'ornementation, en réunissant également les différents intervenants concernés par les activités liées à l'exploitation et l'utilisation de la pierre de construction.

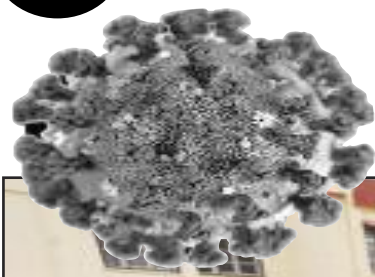
L'expert consultant, M. Daiboun Farouk a indiqué lors de son intervention que l'Algérie importe annuellement plus de 70 millions dollars du marbre, en mettant l'accent sur la nécessité d'exploiter nos gisements et booster cette filière.

Pour sa part, l'expert international M. Martinelli Maurizio a affirmé que la formation est "indispensable" pour booster la filière du marbre, en relevant l'importance de créer une école spécialisée pour dispenser des formations aux métiers du marbre et autres pierres de construction.

L'association "El Bouniane" organise jusqu'aujourd'hui des rencontres dédiées aux professionnels des métiers du marbre et autres pierres de construction et d'ornementation.

K.Amel





Boumerdes : Plusieurs écoles pas encore prêtes



L'inédite rentrée scolaire de cette année a été placée sous le double défi de faire respecter les mesures du protocole sanitaire contre la Covid-19 et d'assurer les places pédagogiques nécessaires devant contribuer à l'application de ce protocole. En d'autres termes, l'effort d'avoir suffisamment d'infrastructures est doublement requis afin d'éviter la surcharge et garantir la distanciation physique. Selon le directeur de l'éducation, 100 000 élèves étaient accueillis mercredi dernier au niveau du cycle primaire. Le système de simple vacation ou de double vacation a été adopté en conformité avec les possibilités d'accueil des établissements scolaires. Toutefois, l'insuffisance infrastructurelle compromet ce plan de travail. Qu'on en juge : à Hamadi, l'école Saïd Zouar est encore en chantier. Une grue est suspendue sur la tête des élèves qui sont rentrés dans les bousculades habituelles. Le protocole sanitaire ? Une vaine recommandation. À Ammal, la rentrée a été tout simplement reportée pour motif de travaux inachevés. A

Boudouaou El Bahri, l'état de l'école Ghezali Messaoud contraste avec celui de l'école Ali Hamdane située au chef-lieu de wilaya où le lancement solennel de la rentrée scolaire s'est effectué en présence des autorités locales. À l'appel du directeur de l'école Ali Hamdane, les membres d'une association s'est jointe à un artisan pour remettre à neuf l'établissement afin qu'il soit fin prêt pour la visite officielle. Mais pourquoi cela n'a pas été systématisé à d'autres écoles primaires qui en ont grand besoin ? Même le simple matériel de nettoyage a manqué. Une caricature publiée sur les réseaux sociaux a représenté les outils d'aseptisation en trois éléments : le balai, la serpillière et l'eau de javel. Du gel hydroalcoolique, peu de présence. Chez la majorité des parents d'élèves, la même question taraude les esprits : « Mais que faisaient les APC et les responsables de l'éducation durant les 7 mois de confinement ? » Dans certaines régions de la wilaya où la tension est forte, les classes pourtant divisées en deux groupes risquent aussi de dépasser le nombre

de 25 élèves. Le représentant de l'association des parents l'a exprimé sur les ondes de la radio locale : « La daïra de Khemis El Khechna qui a des écoles avec plus de 10 divisions rencontre des difficultés à mettre en œuvre le système de double vacation avec des classes aux normes exigées. » À Baghliat, l'école du village agricole n'est pas achevée. À Chabet El Amer, l'école Saradj est dans un piteux état. Même son de cloche à l'école Tarriket au chef-lieu de wilaya. Ainsi, l'insuffisance de l'infrastructure risque de peser lourd dans cette rentrée scolaire. Sur les 20 établissements scolaires, tous paliers confondus, que devait livrer la direction des travaux publics, seulement 13 ont été achevés. Le déficit ne concerne pas uniquement les 7 projets en retard de réalisation. Des écoles primaires sont dans le besoin d'être restaurées, d'autres d'être équipées en cantines. Le transport scolaire reste également insuffisant, notamment dans les régions enclavées, malgré la réception de 60 nouveaux bus scolaires distribués aux communes la veille de la rentrée.

Tizi Ouzou : La cité AADL d'Oued Falli en état de délabrement avancé

Les résidents de la cité 110 logements AADL sise à Oued Falli interpellent les autorités sur la situation de délabrement qui touche leurs habitations suite notamment aux problèmes d'étanchéité et d'infiltrations des eaux qui durent depuis plusieurs mois. Les résidents affirment avoir interpellé à plusieurs reprises les responsables concernés dont la filiale de gestion immobilière de l'AADL, Gest-Immo, mais « rien n'est fait à ce jour ». « Sollicitée à plusieurs reprises, Gest-Immo n'a pas entrepris les travaux nécessaires afin de mettre un terme à la dégradation de la cité », souligne un représentant des résidents. Il cite notamment l'infiltration des eaux à l'intérieur des habitations, la détérioration des façades ainsi que les débordements des eaux usées. Une autre revendication a été soulevée par les habitants de la



cité 110 logements AADL de Oued Falli. Il s'agit de la gestion des parties communes. Les

résidents demandent à bénéficier de l'espace réservé initialement au parking.

Visite de travail du ministre de travail à Bouira Généralisation du numérique et rattraper le retard

Le programme de la visite du Ministre de la Numérisation et des Statistiques dans la wilaya de Bouira ce samedi matin, a été consacré en la visite du siège d'Algérie Télécoms, où il a eu droit à une présentation et à des explications des différentes techniques en technologies numériques du futur dans le secteur postal (Algérie Postes et Algérie Télécom). Sur ce point, des éclaircissements ont été fournis par deux responsables d'Algérie Télécom, au sujet de la couverture de la fibre optique dans la wilaya de Bouira. Ces derniers ont indiqué que celle-ci a atteint une pénétration de 2 500 Kms, dont 120 Kms viennent d'être posés et 70 autres seront réalisés vers la fin de l'année. Nous saurons que 12 Daïras sur les 14 Daïras

que compte la wilaya de Bouira, ont été raccordées. Comme à ce qu'il s'agit aussi des 104 bureaux de postes, 128 services publics, 121 entreprises privées, des établissements financiers représentés par 33 banques et caisses, 11 établissements de justice également et 24 accès pour l'université. D'autres réalisations ont accusé du retard dans leurs réalisations suite à la pandémie de la Covid, d'après les explications des 2 responsables d'Algérie Télécoms. Ensuite, le ministre s'est rendu au siège des registres du commerce pour s'informer sur le processus d'obtention d'un certificat professionnel pour sécuriser une entreprise en ligne. Et au siège de la banque du crédit populaire (C.P.A), il s'agit d'une présentation sur la mise à jour du sys-

tème d'information bancaire que le ministre a observé et suivi, en fait, il est question de s'informer sur comment effectuer les opérations monétiques sur les terminaux électroniques des banques publiques et privées. Puis, il a visité 2 magasins appartenant à des gérants privés pour s'enquérir du processus de paiement électronique (T.P.E) introduit par ces 2 commerçants. Le dernier point du ministre était la rencontre avec les représentants de la société civile, au niveau l'amphithéâtre de la bibliothèque principale pour la lecture publique de Bouira. En somme, les 4 points que le ministre a eu à accomplir, ont tous été dans la ville de Bouira.

TAIB HOCINE

ADE de Médéa : La gestion de l'eau assurée à travers 45 communes

L'antenne de l'Algérienne des eaux (ADE) de la wilaya de Médéa assure, à ce jour, la gestion de l'eau à travers 45 communes, soit plus des deux tiers du nombre de communes que compte la wilaya, a-t-on appris du directeur de cet organisme public. La gestion de l'eau potable au niveau les 45 communes permet de couvrir les besoins de plus de 500.000 habitants, a précisé M. Abdelmadjid Gheliaooui rappelant que des efforts sont engagés actuellement pour augmenter cette couverture, à la faveur du programme de transfert de gestion des collectivités locales vers l'ADE, en cours d'examen avec certaines communes. M. Gheliaooui a fait état, dans ce contexte, de la signature récente d'une convention de transfert de gestion entre l'ADE et la commune de Si-Mahdjoub, à l'ouest de Médéa, qui touche pas moins de 800 foyers, ventilés à travers les agglomérations urbaines secondaires de Sidi-Bakhti, Ain-Mazzouz, Guemana et Ain-Moulab. Il a révélé, en outre, l'intégration, d'ici la fin de l'année, de cinq communes au réseau de distribution géré par l'ADE, en l'occurrence Bir-Benabed, Bouchraïl, Khems-Djouamaa, Baata et Ain-Ouksir, précisant que les procédures de transfert de gestion ont été engagées et devraient être concrétisées graduellement. Pour l'année 2021, l'ADE de Médéa compte inclure dans son réseau de distribution les quatorze communes qui restent, a ajouté M. Gheliaooui, en indiquant que l'opération se fera progressivement et touchera, en priorité, les agglomérations urbaines qui disposent des infrastructures nécessaires, avant son extension aux zones éparses et éloignées.

Bordj El Bahri (Alger) Les commerçants refusent de s'y installer au quartier les Ondines

A Bordj El Bahri, seuls quelques commerçants ont rejoint le marché de proximité au quartier les Ondines. La plupart des commerçants informels refusent de s'y installer. D'ailleurs, une partie de ce marché a été transformée en parking, tandis que les rues et ruelles des cités de la commune sont squattées par les marchands anarchiques. À la cité Cosider, ces commerçants ont même bloqué les accès à la cité, obligeant les habitants à faire un grand détour pour rejoindre les cages d'escalier de leurs immeubles. S'ajoute à cela la bidonvillisation de la cité, car ces marchands ont installé des étals de fortune sous les balcons des résidents. « Ces étals ne sont autres que des baraques qui enlaidissent notre cité », confie un habitant de la cité, et de dénoncer : « où sont les pouvoirs publics pour éradiquer ce marché qui a altéré notre cadre de vie ? » Les habitants de la cité Cosider, lancent pour la énième fois un appel aux autorités compétentes afin qu'elles délivrent leur cité de la mainmise des marchands informels.

Choisissez votre CV parmi des dizaines de modèles professionnels

Selon les professions, les CV s'adaptent et répondent à des critères particuliers. Pour chaque secteur d'activité, les CV sont conçus par des experts qui connaissent le secteur en question. Les profils les plus demandés sont les postes de commerciaux, les employés de supermarché, les secrétaires ainsi que les professionnels des ressources humaines, les infirmières et enfin les postes dans l'informatique comme développeur web par exemple. Pour chaque corps de métier, vous pouvez choisir entre plusieurs designs, mais la structure respecte et met en valeur le profil pour mieux répondre aux critères d'embauche des postes en question. Par exemple, pour les postes commerciaux, les compétences de vente sont particulièrement mises en avant et décrites avec précision. Pour les postes en développement informatique, les compétences techniques sont un must et doivent tout de suite être repérées par les recruteurs qui regardent votre CV. Les concepts importants, l'ordre d'apparition des critères d'embauche, les aspects techniques, les aspects humains de vos expériences... tout compte mais tout doit respecter un ordre d'apparition selon le poste que vous convoitez. De même, selon votre expérience, il existe des modèles de CV simples, de CV étudiant ou encore de CV professionnel avec davantage de pages. Dans les postes à responsabilités, les personnes qui recrutent aiment analyser plus en détail l'expérience des candidats ainsi que leurs réussites professionnelles et les objectifs qu'ils ont atteints dans leurs postes précédents.

En revanche, pour des emplois saisonniers ou des emplois sans compétences particu-



lières, un CV simple fait souvent l'affaire, car le recruteur ou l'employeur tiendront davantage compte de la personnalité du candidat. Il y a également des modèles de CV adaptés aux étudiants, afin de mettre en valeur chacune de leur expérience universitaire par exemple et les emplois saisonniers ou stages.

Profitez de conseils d'experts en recrutement

Les professionnels du recrutement participent à l'élaboration des sites de CV en ligne. Ils déterminent des listes d'objectifs à respecter si vous voulez avoir le meilleur CV, celui qui va vous placer en tête des candidats. Le design est par exemple essentiel, il doit être aéré et agréable, avec une hiérarchie de titres et une mise en avant des mots-clés, le tout dans une mise en page soignée. Bien sûr, la première page est déterminante et doit contenir des informations précieuses comme les coordonnées, les compétences principales en relation avec le poste brigué, un résumé

qui décrit la personne et sa manière de travailler et une mise en avant des dernières expériences, toujours en relation avec le poste pour lequel on postule.

Le format est important, certains recruteurs demandent spécifiquement des formats Word ou bien des PDF, il faut observer ces demandes à la lettre si on veut être sélectionné. Parfois les CV passent par des logiciels de recrutement qui trient selon un nombre minimal de mots-clés demandés et présents dans le CV. Pour cette raison, pas besoin d'écrire un poème sur votre CV, allez droit au but et motivez-vous pour arriver parmi le pool de candidats qui seront immédiatement contactés pour un entretien. Enfin, l'orthographe doit être irréprochable. Avec les correcteurs automatiques, de nos jours, il est facile d'éviter de nombreuses fautes d'orthographe. Méfiez-vous cependant de ces programmes car ils ont leurs limites, rien ne vaut la relecture de votre CV par quelqu'un qui a une bonne connaissance de la langue française.

Identifier les attentes des consommateurs et des investisseurs



L'entreprise que vous allez créer va s'adresser à des consommateurs, qu'il s'agisse de particuliers (société B2C, Business To Consumer) ou d'entreprises (société B2B, Business To Business). Il est nécessaire d'identifier le marché existant ou à créer. S'il s'agit d'un marché déjà existant, il est important d'estimer s'il est encore possible de s'y faire une place dans des conditions de rentabilité réalistes. S'il s'agit d'un nouveau marché (par exemple un produit que vous venez de créer, ou bien un nouveau service via Internet), il faut estimer au mieux le prix que le consommateur est prêt à payer pour ce nouveau produit ou service et la taille du marché potentiel (est-ce que le marché concernera à terme 5 ou 80 % des consommateurs existants ?). Si votre projet nécessite de faire appel à des investisseurs extérieurs, il vous faut estimer les besoins financiers (investissement initial et fond de roulement) et la rémunération des capitaux apportés (sachant que, compte tenu du risque inhérent à une création d'entreprise, les investisseurs vont attendre un retour conséquent). Et n'oubliez pas dans ce cas que le premier argument de votre projet, c'est vous-même : un investisseur en capital-risque va parier tout autant sur la personnalité de l'entrepreneur que sur son projet stricto sensu !

● Campagne référendaire sur

« LE PROJET D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION GARANTIT LA RÉCONCILIATION ENTRE ALGÉRIENS » SOULIGNE MALIKA BENDOUDA

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a plaidé à partir de Tipasa en faveur du projet d'amendement de la Constitution garant de la "réconciliation entre les Algériens pour bâtir une nouvelle Algérie." S'exprimant dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet d'amendement de la Constitution, la ministre a souligné que "les Algériens ont besoin de se réconcilier entre eux pour bâtir une nouvelle Algérie accueillante pour tous et n'excluant personne", relevant que le projet d'amendement constitutionnel comporte plus de 20 points portant renforcement des libertés. La ministre de la Culture et des Arts a cité, à ce sujet, les propositions consacrant le principe de la liberté compris dans les conventions internationales ratifiées par l'Algérie et totalement adaptées, a-t-elle dit, "aux aspirations du Hirak populaire, qui s'est élevé contre des pratiques politiques dépassées". L'un des points les plus importants contenu dans le projet d'amendement de la Constitution est la "moralisation de la vie publique, politique, culturelle et médiatique, dans le but de rompre avec les anciennes pratiques, notamment à travers la limitation des mandats électoraux de manière à consacrer le principe d'alternance au pouvoir et, ensuite, fonder l'Etat de droit", a-t-elle indiqué. "La nouvelle Constitution met fin à la haine, au racisme et à l'exclusion en les criminalisant. C'est une démarche forte que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a voulu concrétiser, du fait que la diversité et l'unique moyen pour bâtir la nouvelle Algérie", a soutenu la ministre. Mme Bendouda a estimé, par ailleurs, que "l'heure est venue pour provoquer la rupture et passer à une nouvelle étape durant laquelle la jeunesse innovatrice aura une place particulière et d'abandonner les vieilles pratiques dépassées et nous orienter vers une consécration véritable du principe de la République démocratique", a-t-elle plaidé. Qualifiant le Hirak de "nouveau-né qui s'aligne avec la nouvelle Algérie et où se reflète la nature de l'Algérien qui refuse la soumission", la ministre de la Culture et des Arts a souligné l'importance du rendez-vous du 1^{er} novembre prochain. "Un rendez-vous pour renouveler le serment pour une Algérie accueillante pour tout le monde, en vue d'aller de l'avant dans l'édification d'un pays fort." "La nouvelle Constitution renforce les libertés et garantit la dignité des Algériens et la citoyenneté à travers de nombreux points, dont la création de mécanismes garants d'un meilleur équilibre entre les pouvoirs, tout en les soumettant (pouvoirs) à des mécanismes de contrôle qui assurent l'élargissement du champ d'égalité entre Algériens, en adoptant la transparence dans la gestion par, notamment, la modernisation de l'administration et des institutions publiques", a relevé Mme. Bendouda.

Prix littéraire Mohamed-Dib Remise des distinctions aux lauréats

La remise des distinctions aux lauréats du 7^e Prix littéraire Mohamed-Dib, s'est déroulée samedi à Alger, sous le signe de la célébration de l'œuvre de cet illustre écrivain-romancier, dont la cérémonie s'est largement imprégnée de son esprit. Accueillie par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), la cérémonie s'est déroulée à la Villa Dar-Abdeltif, en présence de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, de la présidente de l'association "La grande maison", Sabiha Benmansour, et de la directrice de l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (Onda), Nacera Ayaïchia. La ministre de la Culture et des Arts qui a présidé la cérémonie dans le strict respect des mesures sanitaires de prévention contre la pandémie du coronavirus, a remis aux trois lauréats, Abdelmounaïm Bensayeh, Mourad Zimu et Mustapha Benfodil, leurs distinctions, financées par l'Onda lors des trois dernières éditions, à hauteur, cette année, d'1 million de dinars pour chacun des trois prix. Prix Mohamed-Dib en langue arabe, paru aux éditions El Mahir, "Li narkos Tarantila thouma namout" de Abdelmounaïm Bensayeh, raconte "la détresse de la jeunesse palestinienne" à travers le personnage de Djawed, non-conformiste tourmenté, finissant par se résoudre à "définir son existence par le sacrifice", explique l'auteur qui s'est dit "très honoré", qualifiant cette distinction qui porte le nom d'un "monument de la littérature", de "rêve inespéré". Absent à la cérémonie et représenté par un proche, Mourad Zimu, Mourad Hadj Said de son vrai nom, a brillé pour son roman "Kawitu", paru en Tamazight aux éditions Casbah. Zimu restitue dans son ouvrage l'"Algérie d'antan" à travers le souvenir du "jeune au kawi", ce capuchon d'appoint par temps pluvieux, dans une littérature "mûrie", selon l'universitaire, président du jury 2020 de ce concours, Mohamed Sari, qui a progressé au fil des éditions pour passer, "du conte au roman". Publié aux éditions Barzakh, "Body Writing", prix Mohamed-Dib du roman écrit en langue française, de Mustapha Benfodil, qui se voyait encore "flotter sur un nuage" et s'est dit "ému de cette distinction prestigieuse", est, selon l'auteur, le "journal intime d'un



individu et d'une nation", rendu à travers une fusion entre les personnages de Mounia et son mari Karim Fatimi qui a péri dans un accident de la circulation, laissant pour dernière trace, un "cahier journal". "Le livre est comme un corps, vivant, palpitant, à l'image de celui de Mounia sur lequel écrit le narrateur" avait déclaré l'auteur dans l'une de ses interviews, avant d'ajouter que "l'écriture était comme un puzzle dont les pièces sont éparpillées dans toutes les régions de la vie, du corps et du logos". Présentée par le directeur central du livre et de la lecture publique, le romancier Ismaïl Yabrir, la cérémonie a été hautement empreinte de l'"esprit dibéen". L'assistance restreinte a pu ainsi visiter une exposition sur le parcours prolifique de Mohamed Dib et apprécier "L'autre, quel autre ?", un montage poétique théâtralisé, adapté de différents extraits des grandes œuvres de Mohamed Dib, rendu en ouverture par le trio, Linda Ait Abderrahim, Nadir Benhamed et Abdelkrim Bedjaoui, à l'origine de l'adaptation, soutenus par le musicien, virtuose du qanun, Rafik Kasmer. La ministre de la

Culture et des Arts, Malika Bendouda, a réitéré son engagement à aider et encourager "la jeune création dans toutes les disciplines artistiques", relevant le caractère "hautement symbolique" de cette cérémonie qui "institue la fidélité" à la littérature dibienne, et renvoie "au passé, au présent et au futur de la Culture algérienne". Elle a rappelé à cette occasion que son département allait mettre à la disposition des écrivains-traducteurs et des scénaristes des "résidences d'écriture" pour "traduire vers l'Arabe les ouvrages de Mohamed Dib qui ne le sont pas encore" et "adapter ses romans au cinéma et au théâtre", ainsi qu'"éditer les œuvres littéraires et poétiques de cet illustre écrivain, dans des formats de poche". Créée en 2001 en même temps que l'association "La grande maison" de Tlemcen qui en est l'initiatrice avec l'assentiment de l'auteur, de son vivant, le Prix littéraire Mohammed-Dib a pour objectif de motiver la créativité littéraire chez les jeunes dans les trois langues : arabe, amazighe et française.

M.Toumi / Ag

Peinture

Narimane Sadat Cherfaoui expose ses œuvres à Alger

Une nouvelle exposition d'art contemporain a été dévoilée samedi à Alger par l'artiste peintre Narimane Sadat Cherfaoui qui propose de nombreuses toiles réalisées pour la plupart durant la période de confinement sanitaire. Organisée par l'Etablissement Arts et culture de la wilaya d'Alger à la galerie d'art Mohamed-Racim, cette exposition, intitulée "La symphonie des couleurs", propose une nouvelle collection de l'artiste qui a œuvré à "surmonter l'enfermement et la suspension des activités culturelles imposés par la pandémie du

coronavirus" en réalisant une vingtaine de nouvelles toiles. Alliant collage et peinture, les œuvres de Narimane Sadat Cherfaoui évoquent des états d'esprits et des situations de vie quotidienne, exprimés dans un "éclatement" de couleurs chaudes abondant, entre autres thèmes, l'identité et la liberté. "J'utilise différents matériaux naturels comme la pierre, le sable, les galets pour donner forme et vie à mes toiles abstraites, estampillées de signes berbères comme le Tifinagh (alphabet amazigh)", explique l'artiste. Pour elle, l'art abstrait permet de s'évader à travers un al-

liage de couleurs en harmonie et des objets disposés de manière aléatoire. Plasticienne autodidacte, Narimane Sadat Cherfaoui expose depuis une dizaine d'années dans différentes galeries algéroises, notamment au Palais du Rais "Bastion- 23" et la galerie Dar El Kenz. Elle a également participé à un festival des arts plastiques en Turquie en plus d'expositions virtuelles organisées par des associations et réseaux artistiques du monde arabe. L'exposition "La symphonie des couleurs" est ouverte au public jusqu'au 7 novembre prochain.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAÏM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPT. NUMERO

005001112145636147 BDL

ANP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIVISION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Ligue 1 : JS Kabylie : Les Canaris croiseront le fer avec la 1re Région militaire, demain à Blida en amical

La JS Kabylie a programmé un sixième match amical dans le cadre de sa préparation d'avant-saison, qui se jouera mardi à Blida contre l'équipe de la 1re Région militaire. Le coup d'envoi de cette rencontre sera donné à 14h30, a précisé dimanche la direction des "Canaris", ajoutant que "cette joute amicale sera l'occasion pour l'entraîneur Yamen Zelfani de dégager son équipe-type" en prévision de la prochaine étape de préparation. En effet, la JSK prendra part à un tournoi quadrangulaire qui se déroulera du 5 au 7 novembre à Alger, en présence du MC Alger, du NA Hussein-Dey et du Paradou AC. Lors des cinq matchs amicaux précédents, les "Canaris" ont affronté l'AS Sûreté Nationale (2-0), le NC Magra (0-1), l'Olympique Médéa (3-3), l'US Biskra (1-0) et le Paradou AC (1-2). Le staff technique kabyle s'est dit "plus ou moins satisfait du travail qui a été accompli jusqu'ici", en espérant peaufiner convenablement la préparation dans ce qui reste à faire, pour présenter une équipe compétitive à l'entame de la saison.

CS Constantine : Chiboub et Bentahar signent

Le CS Constantine vient de renforcer son secteur offensif en engageant deux attaquants de qualité. Il s'agit du soudanais, Charefeddine Chiboub (26 ans), qui évoluait la saison dernière au club Tanzanien de Simba, et de l'attaquant franco-algérien Mohamed Bentahar (26 ans) en provenance de la formation suisse de Chaux-de-Fonds (4ème division). Ces deux joueurs se sont engagés pour deux saisons. Avec la blessure du buteur des Sanafirs, Abid, l'entraîneur Abdelkader Amrani a insisté pour renforcer la ligne offensive avec des joueurs qui apporteront une plus-value immédiate à son équipe. Le CSC veut renouer cette saison avec les titres et l'illustre avec cette volonté de renforcer tous les compartiments de jeu.

Fédération algérienne de boxe : L'assemblée générale ordinaire le 3 novembre à Alger

La Fédération algérienne de boxe (FAB) tiendra son assemblée générale ordinaire (AGO) le 3 novembre au Complexe sportif "Sveltesse" de Chéraga (Alger). Les travaux de cette AGO porteront sur l'examen, pour adoption ou rejet, des bilans moral et financier de l'exercice 2019. Les membres de l'AG examineront également le rapport du commissaire aux comptes avant de passer à la lecture du plan d'action de l'année 2020 pour adoption. Trente-trois (33) ligues ont été invitées à participer à cette AGO, à savoir : Alger, Blida, Djelfa, Aïn Defla, Béjaïa, Boumerdes, Bouira, Tizi-Ouzou, Constantine, Annaba, Sétif, M'sila, Batna, Bordj Bou Arreridj, Oran, Aïn Temouchent, Saïda, Tiaret, Chlef, Relizane, Tlemcen, Mascara, Skikda, Guelma, Mila, Tipasa, Médéa, Biskra, Tébessa, Béchar, Naâma, Adrar, Oum El-Bouaghi. Sont également invités les anciens présidents de la FAB et les présidents des dix meilleures sections de la saison 2019. Programmée le 24 septembre dernier à Alger, l'AGO avait été interrompue suite à la demande des membres du bureau fédéral qui avaient exigé la démission d'Abdelmadjid Nehassia du poste de président, lui reprochant notamment sa "mauvaise gestion". Finalement, le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a pris la décision de suspendre le président de la FAB ainsi que son bureau fédéral. Un directoire composé de trois membres a été mis en place pour préparer l'AG ordinaire ainsi que l'assemblée électorale.

MC Oran Les Hamraoua passent à la deuxième étape de la préparation d'intersaison

Le MC Oran, sous la houlette de son entraîneur français, Bernard Casoni, passe à partir de dimanche à la deuxième étape de la préparation d'intersaison en prévision du coup d'envoi du championnat de Ligue 1 de football. Les "Hamraoua" débarquent dans la ville de Tlemcen pour effectuer un stage d'une dizaine de jours au cours duquel le staff technique axera son travail sur l'aspect technico-tactique, après près de trois semaines de préparation physique. Cela n'a toutefois pas empêché les gars d'"El-Bahia" de disputer leur premier match amical de l'intersaison qu'ils ont remporté face à la sélection de la Sûreté nationale d'Alger (2-0) vendredi passé à Oran. Lors du stage de Tlemcen, la formation phare de la capitale de l'Ouest compte jouer au moins trois autres rencontres, selon son entraîneur Casoni. Cependant, les dirigeants oranais trouvent déjà des difficultés pour dénicher des sparring-partners sur place. Hormis le WA Tlemcen, nouveau promu en Ligue 1, toutes les autres équipes de la région et qui évoluent dans différents paliers, n'ont toujours pas repris l'entraînement, souligne-t-on. Il s'agit ainsi du seul souci qui préoccupe le patron technique du MCO, qui a noté avec satisfaction "les



progrès que sont en train de réaliser (ses) capés sur tous les plans", et aussi "l'amélioration des conditions de travail dans le club, après un début très difficile dans ce registre". Le MCO a enregistré l'arrivée d'une nouvelle direction en août dernier présidée par Tayeb Mahiaoui, devenu nouveau patron de la Société sportive par actions (SSPA) du club, un poste resté vacant depuis la démission d'Ahmed Belhadj en juin 2019. La saison passée, le club a été géré par un directeur général en la personne de Si Tahar Cherif El

Ouezzani qui vient de retrouver sa vocation initiale d'entraîneur en prenant en charge la barre technique du RC Relizane, nouveau promu en Ligue 1. Aussitôt désigné à la tête des "Hamraoua", Mahiaoui a fait appel à Casoni et procédé à un remue-ménage au sein de son effectif en recrutant une douzaine de joueurs, avec l'ambition, a-t-il affirmé, de redorer le blason d'un club qui n'a gagné aucun titre depuis son dernier trophée en coupe d'Algérie en 1996, rappelle-t-on.

Manchester City Mahrez : « J'ai envie de franchir un cap »

Riyad Mahrez, le capitaine de la sélection nationale, a affirmé qu'il voulait franchir un cap avec Manchester City cette saison dans un entretien accordé à l'émission Canal Football Club de Canal +. « J'ai toujours envie de me rapprocher d'une vingtaine de buts. Mon record, c'est 18 buts. J'ai

toujours ce truc de mettre beaucoup de passe D et de buts, mais jamais vraiment beaucoup de buts. Comme l'année dernière, j'ai finis à 12 buts et 10 passes décisives. », a confié l'attaquant des Citizens. Riyad Mahrez a ajouté : « J'ai envie de passer ce cap où j'arrive à mettre 20, 22 buts. Après cela passe par

jouer tous les matchs et ce n'est pas donné avec le groupe qu'on a ici. Il y a Raheem (Sterling, ndlr) qui peut jouer à droit, y a Gabriel (Jesus, ndlr), mais ça fait partie du football. J'aime bien car ça fait progresser et ça te pousse dans tes retranchements. »

Algérie - Zimbabwe Logarusic (Ent Zimbabwe) : « L'Algérie a la meilleure équipe en Afrique »

Le sélectionneur du Zimbabwe, Zdravko Logarusic, a évoqué la prochaine rencontre des siens face à l'équipe d'Algérie, en ce mois de novembre, pour le compte des éliminatoires de la CAN 2022. « Tout d'abord, nous devons savoir une chose, l'Algérie est la meilleure équipe en Afrique. L'Algérie a l'un des meilleurs scores sur le continent, et elle possède l'un des meilleurs coachs. Et actuellement l'Algérie a la meilleure

équipe en Afrique et nous devons la respecter et la féliciter », a confié le technicien croate dans un entretien accordé à la Radio Algérie Internationale. Zdravko Logarusic a ajouté : « Nous devons toujours être optimistes, tous les coachs doivent être optimistes, mais c'est un véritable défi, mais nous allons donner le meilleur de nous-mêmes. » Toujours concernant l'objectif du Zimbabwe face aux Verts, le coach croate a ajouté : «

Toutefois, nous restons réalistes, nous devons admettre que l'Algérie est la meilleure équipe en Afrique en ce moment et il n'est pas facile de dire que nous allons battre la meilleure équipe d'Afrique ou que nous allons faire quoi que ce soit, mais l'objectif est de donner le meilleur de nous-mêmes et voir jusqu'où on ira tout en sachant que nous allons affronter la meilleure équipe en Afrique. »

B.N

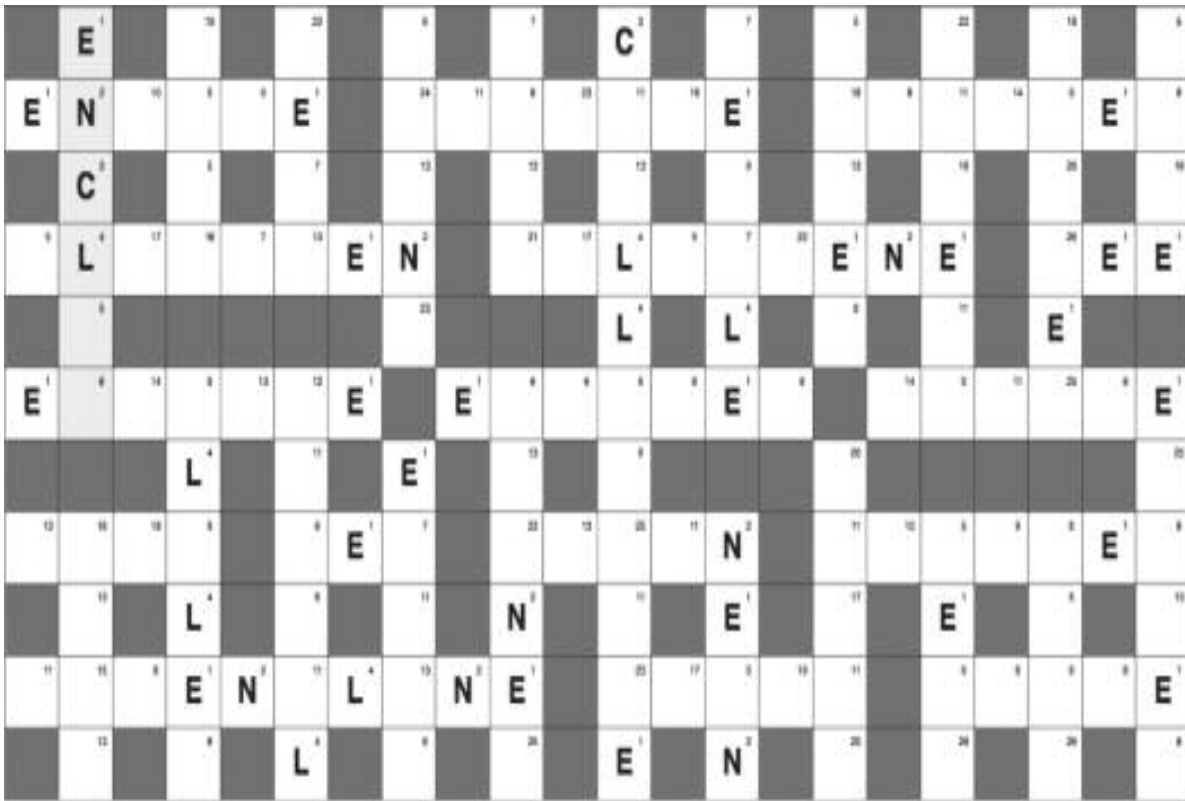
Milan AC : Trois cadors européens prêts à des folies pour Bennacer

Le haut niveau atteint par la star algérienne Ismail Bennacer avec son équipe italienne, l'AC Milan, attire l'admiration des meilleurs clubs du monde qui s'engagent d'ores et déjà dans une course pour s'offrir ses services lors de la période de transfert estivale de l'année prochaine. En effet, selon le site italien "Calcio Mercato", Manchester United fait partie des clubs qui projettent de recruter Ismail Bennacer, en se montrant prêt à payer la clause libératoire incluse dans son contrat avec Milan, qui est estimée à 50 millions d'euros (45 millions de livres sterling). La même source a prêté néanmoins une mission difficile pour la direction des «Diables rouges» vu que Bennacer fait également l'objet d'un

intérêt sérieux de la part du voisin, Manchester City, ainsi que du Paris Saint-Germain, qui avait une grande envie pour engager le joueur de 23 ans lors de l'été dernier, sauf qu'il s'est heurté au refus catégorique de son club italien. Outre ces trois formations, on laisse entendre aussi que le champion d'Espagne en titre, en l'occurrence, le Real Madrid, a retenu le joueur algérien dans son calepin, en vue de la "révolution" qu'il compte enclencher au niveau de son effectif. Le meilleur joueur de la précédente Coupe d'Afrique des nations déroulée en 2019 en Egypte et remportée par la sélection algérienne, a déjà une expérience en Angleterre sous le maillot d'Arsenal. Cependant, il n'a que rarement fait par-

tie de l'effectif de l'équipe première. Cela l'avait poussé à changer d'air, en atterrissant à Arles Avignon, un club de Ligue deux française, avant de rejoindre l'Italie par le biais d'Empoli, où sa carrière a commencé à prendre une autre dimension, malgré la relégation en fin de saison 2018-2019 en Série B. Une éclosion ayant permis au jeune milieu de terrain algérien d'être recruté par l'AC Milan contre 16,5 millions d'euros. Après un début d'expérience difficile chez les Milanais, Bennacer est devenu une pièce maîtresse dans l'échiquier de son club, après avoir réussi à s'imposer grâce aux belles copies qu'il a rendues durant la précédente période.

Mots codés

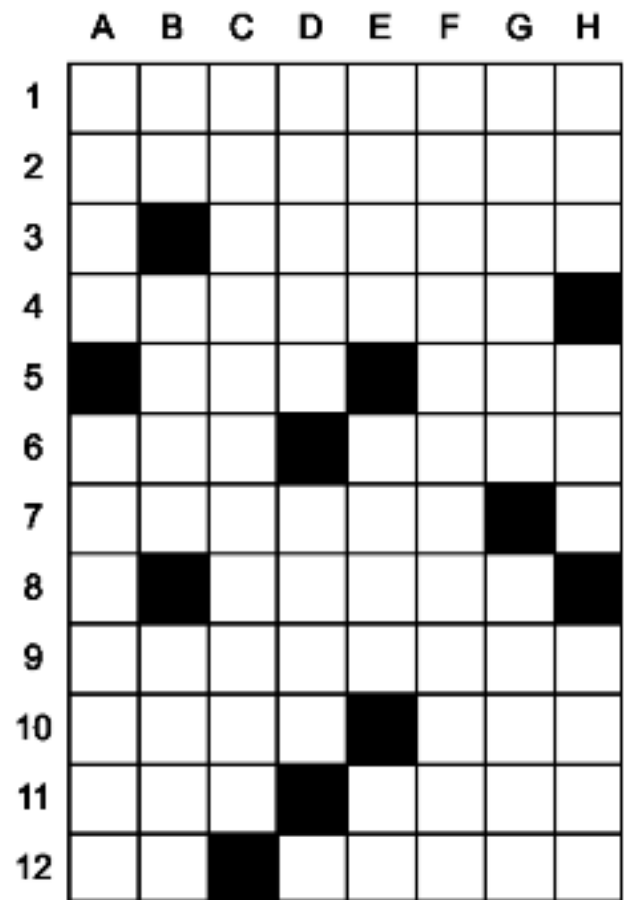


Mots mélangés

ABRICOT AJOUT APPAT
AUROCHS ENSEMBLE
EXCLUSIF FANDANGO
FARE
FETER KETCHUP
KRACH NOVA OFFICINE
OURS PACIFIQUE
PAGANISME
PARDESSUS PERIDURAL
PLATE PROFIT RAPIN
REGARDER RIRE RUEE
SACRE
SALINE SEICHE
SENTIER SUISSE
TANAGRA TOURNIS
TREILLE TRES VAGUE
VIKING WI-FI

W P A P P A T E S S E E R T E P
F I A E R A F H A M L E O U R S
I A F R E T C C S B T U F O I K
S R N I D O R I M E R G F J R E
U G E D R E N E F N N I A S T
L A T U A A S S I I T T C S E C
C N A R G N P S K L Q H I O R H
X A L A E A G I U A L U N E T U
E T P L R A V O N S S E E U R P

Mots croisés



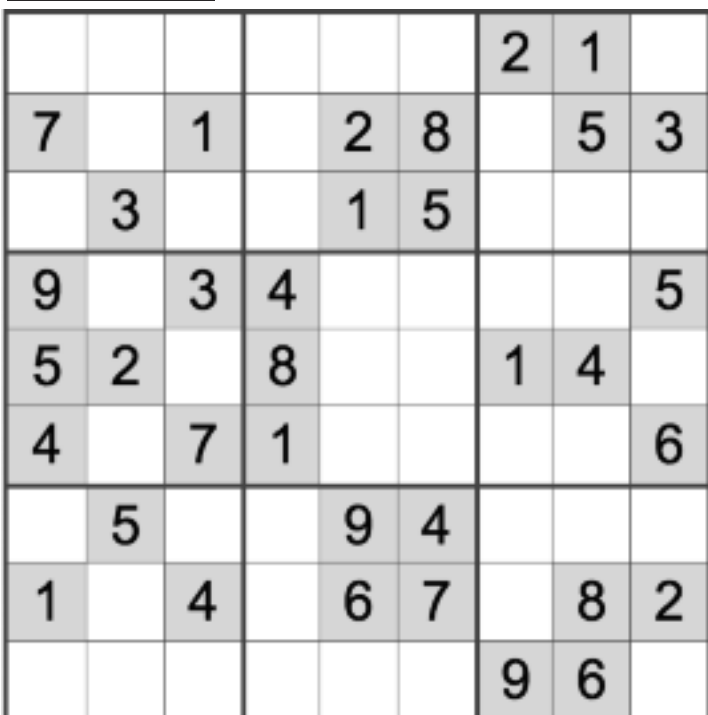
HORIZONTALEMENT :

1. Constance de la clientèle. 2. Ce qu'on recherche dans la pratique du sport. 3. Farce du Moyen Âge. 4. Ouvrier manuel. 5. Une île des Cyclades. Cela permet de souffler. 6. Charpente de navire. En place chez le notaire. 7. Garnies de boucles. 8. Plein de belles couleurs. 9. Qui fait de l'effet. 10. Prénom féminin. Il étouffe ses proies. 11. Variété de lentilles. Signe quand on ajoute. 12. Degré de gamme. Arrivées d'eau des moulins.

VERTICALEMENT :

A. Célébra. Faire des tours de passe-passe. B. Pronom pour un homme. Un petit quelque chose. Appuie sur la gâchette. C. Déformations sonores. D. Troubles affectifs. Fleuve et lacs d'Irlande. E. Meubles d'un dortoir. Il est donné pour allaiter. Symbole d'un métal lourd. F. Inépuisable. G. Ils sont hâlés en été. Nettoyé par le tisserand. H. Primaire ou secondaire. Instrument de laboratoire. Ancienne agence soviétique.

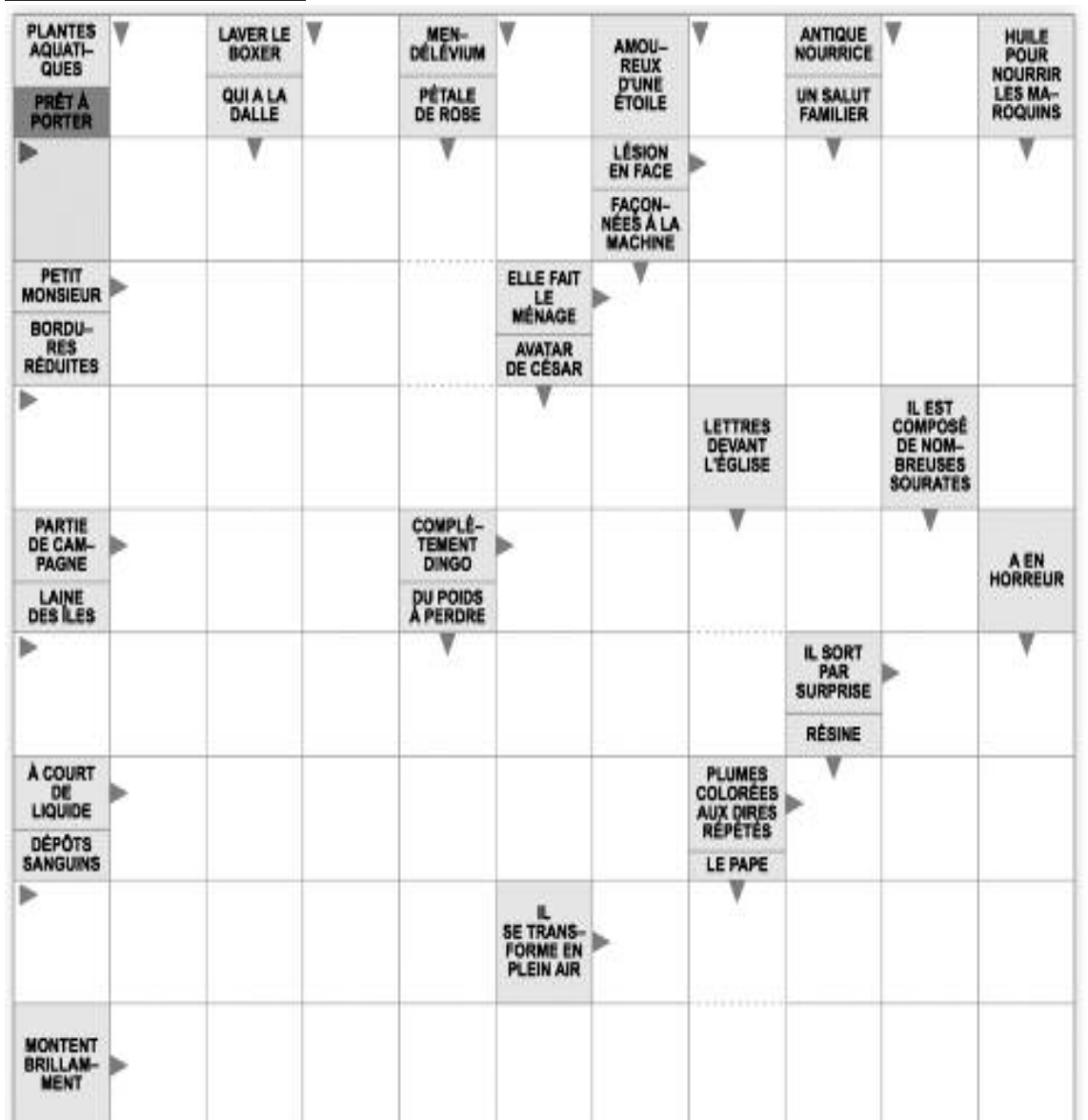
Sudoku



4	9	6	1	8	5	2	7	3
2	8	5	7	9	3	4	6	1
1	3	7	4	6	2	8	5	9
9	6	3	2	5	1	7	8	4
7	4	1	6	3	8	9	2	5
5	2	8	9	7	4	3	1	6
8	7	4	5	1	9	6	3	2
3	5	9	8	2	6	1	4	7
6	1	2	3	4	7	5	9	8

**Solution
sudoku**

Mots fléchés



Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Coronavirus

263 nouveaux cas, 163 guérisons et 7 décès durant les dernières 24 heures

Deux cent soixante trois (263) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 163 guérisons et 7 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué dimanche à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 56.143 dont 263 nouveaux cas, soit 0,6 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1914 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 39.095, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 13 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 25 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 10 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 29 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen la vigilance et le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant



l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Université

Les boursiers algériens en Europe dont la formation arrive à terme, appelés à s'inscrire avant le 28 octobre

L'ensemble des boursiers algériens en Europe, dont la formation est arrivée à terme ou prendra fin le 30 octobre 2020, sont appelés à s'inscrire sur la plateforme dédiée à cet effet avant le 28 du mois en cours, indiquait hier un communiqué du ministère de l'En-

seignement supérieur et de la Recherche scientifique. "Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique invite l'ensemble des boursiers algériens en Europe, dont la formation est arrivée à terme ou prendra fin au 30/10/2020, à s'inscrire sur la plate-

forme dédiée à ce sujet sur le lien suivant : <https://services.mesrs.dz/SDFPEI/mod/questionnaire/view.php?id=51>", précise la même source, ajoutant que "l'introduction de ces informations sur la plateforme est requise avant le mercredi 28 octobre 2020".

Grippe saisonnière

La campagne de vaccination lancée le 3 novembre

Le nombre de doses de vaccin quadrivalent commandées par l'Institut Pasteur auprès du laboratoire français Sanofi Pasteur ne représente que la moitié de ce qui a été importé l'année dernière pour le trivalent. La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière sera lancée à partir du 3 novembre prochain, a annoncé

vendredi le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, dans une émission de la Chaîne A3 de la télévision algérienne. Il a assuré que le vaccin antigrippal sera disponible dès cette date dans les structures hospitalières, dans les centres de santé de proximité et dans les pharmacies d'officine sans don-

ner de précisions sur les quantités de doses importées. Il a rappelé que ses services, notamment l'Institut Pasteur d'Algérie, ont veillé au respect des procédures pour l'acquisition de ce produit, tout en suivant toutes les démarches réglementaires nécessaires pour son acquisition à travers des appels d'offres.

Ville nouvelle de Hassi Messaoud

Le projet mis sous la tutelle du ministère de l'Habitat

Le projet de réalisation la Ville nouvelle de Hassi Messaoud (Ouargla) a été officiellement mis sous la tutelle du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, en vertu d'un décret exécutif publié au dernier journal officiel (N° 62). Il s'agit du décret exécutif du 12 octobre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif de septembre 2006 fixant les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud. Avec ce nouveau texte, la tutelle de l'organisme chargé de la gestion de la ville nouvelle de Hassi Messaoud a été transférée du ministère de l'Energie au ministère de

l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville. Selon l'article 3 bis du même texte, "le transfert de tutelle de l'établissement donne lieu à l'élaboration et à la signature entre les deux ministères concernés, d'un rapport qui doit préciser les éléments administratifs, financiers et techniques liés au transfert". L'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud est doté d'un conseil d'administration, présidé par le ministre de tutelle ou son représentant. Il comprend des représentants de plusieurs ministères, à savoir l'Intérieur, les collectivités locales et l'aménagement du territoire, les Finances, l'Urbanisme, l'Energie, la Transition énergétique et les énergies re-

nouvelables et les Affaires religieuses et les wakfs. Il est également composé des représentants des ministères de l'Industrie, de l'Agriculture et du développement rural, des Travaux publics, des Transports, des Ressources en eau et de l'Environnement. Les services de la wilaya d'Ouargla sont aussi représentés dans l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.

Il s'agit du wali d'Ouargla ou son représentant, du président de l'assemblée populaire de wilaya ou son représentant et du président de l'assemblée populaire communale de la commune de Hassi Messaoud.

A.A

Le point sur la pandémie : Plus de 42 millions de cas et au moins 1,14 million de morts dans le monde

La pandémie a fait au moins 1,14 million de morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles samedi en milieu de journée. Plus de 42,26 millions de cas ont été officiellement diagnostiqués. La Colombie a dépassé samedi la barre du million de cas de Covid-19. Les États-Unis qui ont enregistré samedi un nombre record de cas pour le deuxième jour consécutif sont le pays le plus endeuillé avec 224.751 morts. Viennent ensuite le Brésil avec 156.903 morts, l'Inde (117.956), le Mexique (88.312) et le Royaume-Uni (44.571).

Affrontements à Rome :

Environ 200 de manifestants masqués appartenant au groupe néo-fasciste Forza Nuova protestant contre le couvre-feu ont affronté les forces antiémeute dans la nuit de samedi à dimanche dans le centre de Rome, alors que l'Italie s'apprête à durcir ses mesures anti-coronavirus.

Réunion extraordinaire du gouvernement espagnol :

Le gouvernement espagnol va avoir une réunion extraordinaire dimanche matin pour étudier l'éventualité de décréter l'état d'urgence nationale, selon un communiqué officiel diffusé samedi.

De nouvelles restrictions entrent en vigueur samedi à Madrid :

tous les rassemblements, publics et privés, de personnes ne vivant pas dans les mêmes foyers seront notamment interdits entre minuit et six heures du matin.

Nouvelles restrictions Bruxelles :

A Bruxelles, les autorités ont décidé d'avancer à 22H00 le couvre-feu imposé en Belgique. Elles ont ordonné la fermeture des magasins à 20H00 et celle des lieux culturels, musées et

salles de sport à partir de lundi.

Plus de 10.000 morts en Allemagne :

Le nombre des morts du Covid-19 a dépassé samedi le seuil symbolique de 10.000 en Allemagne, conduisant la chancelière Angela Merkel à réitérer son appel à réduire au maximum les relations sociales pour freiner la contagion.

Deux Français sur trois soumis au couvre-feu :

Deux Français sur trois sont désormais soumis à un couvre-feu nocturne pour tenter d'enrayer la progression exponentielle du Covid-19 et l'Assemblée nationale a adopté samedi la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février. Près de 2.500 malades du Covid-19 étaient hospitalisés en réanimation samedi, 233 nouvelles personnes gravement atteintes ayant été admises dans ces services au cours des dernières 24 heures.

Le président polonais contaminé

Le président polonais Andrzej Duda a été testé positif au coronavirus, mais « va bien », a annoncé le gouvernement, à un moment où la Pologne fait face à une recrudescence de la pandémie. M. Duda avait participé lundi à un forum d'investissement à Tallin où il avait rencontré le président bulgare Roumen Radev, qui avait ensuite dû s'isoler en raison d'un autre contact avec une personne contaminée dans son pays. De son côté le président algérien Abdelmadjid Tebboune s'est mis « volontairement » à l'isolement pour cinq jours après que plusieurs hauts responsables de la présidence et du gouvernement ont présenté des symptômes du Covid-19.

Quarantaines :

Les ministres des Affaires étrangères des trois pays baltes se sont placés en quarantaine après que leur homologue slovène a été testé positif. Ce dernier avait bouclé jeudi une tournée en Lettonie, Estonie et Lituanie où il avait rencontré ses homologues. La chef de l'opposition au Bélarus Svetlana Tikhonovskaïa, qui vit en exil en Lituanie et y avait également rencontré le ministre slovène, s'est aussi placée à l'isolement.